



PUBLICATION OFFICIELLE
DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

Rédacteur en Chef :
Raymond E. KENDALL

O. I. P. C. - INTERPOL

SECRETARIAT GENERAL
50, quai Achille-Lignon
69006 LYON

ADRESSE TELEGRAPHIQUE :
INTERPOL-LYON

TELEPHONE :
LYON 72 44 70 00
FAX :
LYON 72 44 71 63
FRANCE

Sauf mention expresse contraire, les opinions et les références aux équipements publiés dans cette revue n'engagent pas l'O.I.P.C. - Interpol. Tous droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation, même partielle, des textes publiés dans cette revue sont strictement réservés.

CPPAP N° 1207 AD
IMPRIMÉ EN FRANCE
ISSN 0035-3396

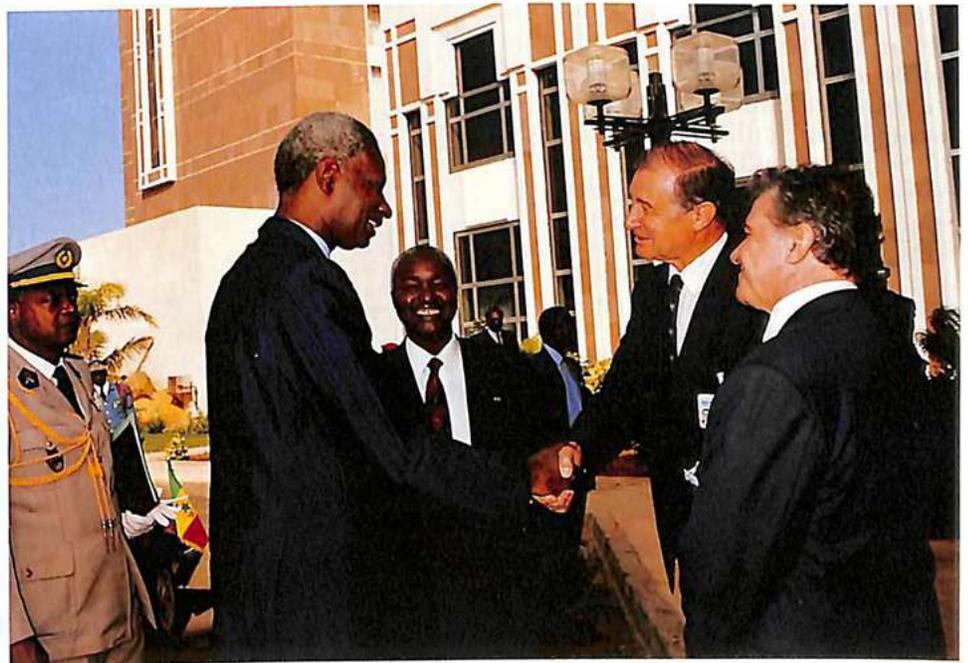
REVUE INTERNATIONALE
DE POLICE CRIMINELLE

Assemblée générale

61^e session

Dakar

4 - 10 novembre 1992



M. Abdou Diouf, président de la république du Sénégal, a honoré de sa présence l'ouverture de la 61^e session de l'Assemblée générale. Il est accueilli ici par MM. Barbot et Kendall, respectivement président de l'Organisation et secrétaire général.

47^e ANNEE - NOVEMBRE-DECEMBRE 1992 - NUMERO 439

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

La 61^e session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol s'est tenue du 4 au 10 novembre 1992 à Dakar (Sénégal).

La session s'est ouverte le mercredi 4 novembre. Après l'hymne d'Interpol et une minute de silence à la mémoire des policiers victimes du devoir, se sont succédé à la tribune M. Dieng, ministre de l'Intérieur du Sénégal, M. Ivan Barbot, président de l'OIPC-Interpol, et M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal. Nous reproduisons ci-dessous le texte intégral de leurs allocutions.

Allocution de M. Dieng, ministre de l'Intérieur

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Président de l'OIPC-Interpol, Monsieur le Secrétaire Général, Messieurs les Vice-Présidents, Messieurs les Délégués, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de ministre de l'Intérieur, ancien chef de la délégation sénégalaise au sein de notre auguste assemblée, je suis sincèrement et particulièrement heureux de vous accueillir à cette conférence, au nom de la délégation du Sénégal et du gouvernement, qui vous disent merci pour cette marque de confiance renouvelée à l'endroit de notre police nationale.

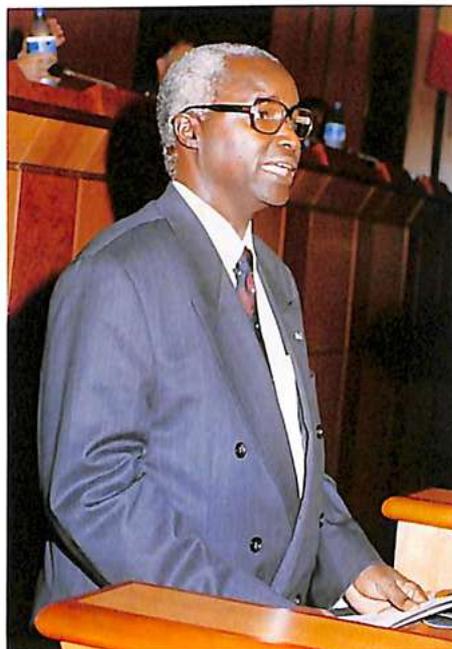
La présence, ce matin, de notre invité de marque, Monsieur le Président de la République du Sénégal, témoigne, une fois de plus, du soutien exceptionnel dont la police sénégalaise bénéficie pour l'organisation de cette assemblée de l'Organisation de police criminelle (OIPC-Interpol). Elle lui en est particulièrement reconnaissante.

Le Sénégal, membre d'Interpol depuis 1961, est honoré d'accueillir la 61^e session de l'Assemblée générale de l'OIPC-Interpol en terre africaine, la dernière tenue sur ce continent ayant été la 48^e,

qui s'est déroulée à Nairobi en 1979.

Du premier congrès de police judiciaire internationale à Monaco, en 1914, à la présente session de Dakar, l'Organisation internationale de police criminelle, service public international attaché à la justice dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est demeurée le bras séculier de la lutte contre la criminalité de droit commun.

Votre organisation internationale a toujours pris la marche du temps, et celle-ci, sous l'effet conjugué de la science et de la technologie, s'accélère, rapprochant ainsi les continents, les hommes et les cultures, mais rend impossible toute prospective.



M. Dieng, ministre de l'Intérieur du Sénégal, pendant son allocution de bienvenue.

Le Sénégal, pays de droit, sera toujours partie prenante dans ce noble combat pour un « village planétaire » de paix et de justice.

Je souhaite que de vos travaux sortent des décisions constructives qui rendront votre organisation encore plus en mesure de faire face au défi toujours grandissant

de cette fin de siècle, où les bouleversements sont si imprévisibles.

Je suis convaincu que le programme que nous avons conçu pour vous permettre de vous détendre entre les séances de travail vous fera découvrir et apprécier le teranga qui caractérise notre pays et ses habitants. Nous serons particulièrement attentifs pour que votre séjour soit l'occasion de découvrir nos richesses naturelles et culturelles.

Je vous souhaite la bienvenue au Sénégal.

Allocution de M. Ivan Barbot, président de l'OIPC-Interpol

Monsieur le Président de la République,

Au nom des délégués des pays membres, du Comité exécutif, du secrétaire général et à titre personnel, permettez-moi de vous remercier de nous avoir conviés à Dakar, pour tenir notre 61^e Assemblée générale.

Vous voulez bien en outre nous honorer de votre présence, apportant ainsi un puissant encouragement à notre organisation, qui depuis 1961 compte la République du Sénégal parmi ses membres.

Je tenais donc à vous exprimer notre reconnaissance pour cet intérêt personnel que vous portez à nos activités de service public international ; en décembre 90 déjà, vous me le disiez au cours de l'entretien que vous m'accordiez.

Monsieur le Président de la République, Mesdames, Messieurs, je suis certain de me faire le fidèle interprète de tous les délégués présents à Dakar en soulignant la fierté que nous éprouvons à pouvoir nous réunir au Sénégal, dont la Sûreté nationale, placée sous la haute autorité de M. Madieng Kary Dieng, ministre de l'Intérieur,

constitue une police respectée dans le monde pour son professionnalisme et pour sa déontologie, ainsi qu'un partenaire actif et loyal d'Interpol. Il ne nous est pas non plus indifférent de nous retrouver ici pour travailler dans cette ambiance chaleureuse, que seuls savent susciter les peuples qui tiennent le sens de l'hospitalité pour une valeur fondamentale.

L'accueil ainsi réservé par les autorités sénégalaises ne pourra que favoriser les réflexions et travaux de cette Assemblée, qui pourraient, je le crois, avoir des répercussions importantes sur notre avenir.

Permettez-moi de rappeler brièvement quelques-unes des préoccupations importantes que le Comité exécutif et le secrétaire général soumettront aux délibérations et à la décision de cette Conférence.

Jamais une Assemblée générale n'aura eu à se prononcer au cours d'une session sur autant de demandes d'adhésion. Plus d'une dizaine de pays souhaitent nous rejoindre et renforcer ainsi notre dispositif international. Je salue plus particulièrement leurs représentants, venus à Dakar afin de témoigner de la confiance qu'ils placent en Interpol pour les aider, dans leurs pays, à protéger les personnes et les biens.

Comme celles des onze Etats enregistrées depuis 1989, ces nouvelles adhésions illustrent la nécessité de tenir compte des modifications majeures de la géographie de la criminalité intervenues ces dernières années, notamment en Europe centrale et orientale. De même la région africaine pourra-t-elle se renforcer au sein d'Interpol avec deux adhésions nouvelles.

Il incombera aussi à l'Assemblée de traduire concrètement, c'est-à-dire en termes budgétaires, l'élan de solidarité internationale qui fut le sien lorsqu'elle a adopté l'année dernière le plan de modernisation régionale des télécommunications et de l'informatique.

Ce plan quinquennal d'assistance technique - le premier de cette nature mis en œuvre par l'Organisation - permettra, d'ici à 1997, d'améliorer fondamentalement les équipements de transmission Interpol des polices des régions en voie de développement. Il permettra également une coopération d'enquêtes plus efficace au bénéfice des autres polices nationales.

Nous pouvons donc mesurer l'importance qui s'attache à une rapide et harmonieuse exécution de ce programme, qui viendra compléter la modernisation technique entreprise depuis 1985 au Secrétariat général, et aujourd'hui pratiquement achevée.

Naturellement, ce plan, cette ambition collective, a un prix, celui qu'il convient aujourd'hui de



M. Ivan Barbot, président de l'Organisation, remercie le Sénégal de son accueil et présente les objectifs de cette 61^e session de l'Assemblée générale.

payer pour doter l'Organisation des équipements modernes qui conditionneront pour plusieurs décennies l'efficacité opérationnelle de son maillage mondial.

Ce prix est raisonnable au regard des dépenses qu'il faudrait de toutes façons consentir dans les prochaines années, surtout si, chemin faisant, certains phénomènes

criminels majeurs, tels que le trafic des drogues, s'enracinent davantage là où ils sévissent déjà et contaminent des pays jusqu'alors épargnés.

Dans le même temps, on observera en Afrique, comme on l'a observé en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud, un resserrement structurel de la coopération quotidienne. Elle découlera de la mise en place, dès 1993, d'un bureau sous-régional d'Interpol à Abidjan, et il appartiendra à l'Assemblée d'approuver ici même le projet d'accord de siège négocié avec le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, gouvernement auquel je renouvelle nos plus vifs remerciements.

En Afrique comme ailleurs, l'Organisation fonde donc beaucoup d'espoir sur la mise en œuvre simultanée d'une déconcentration de la coordination d'enquêtes et d'un plan global d'assistance technique.

C'est pourquoi je ne manquerai pas d'exprimer une nouvelle fois notre reconnaissance à tous les membres qui ont accepté ou qui accepteront d'accroître leur soutien financier à la mesure de leurs capacités économiques, et à ceux qui, comme les Etats-Unis, la France, le Japon et le Royaume-Uni, ont apporté ou apporteront une aide spécifique pour faciliter la réalisation des volets prioritaires de cette modernisation régionale dans les Caraïbes, en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie. Nous rendons également hommage aux Nations Unies, qui ont accepté d'accorder un concours précieux au perfectionnement de ces liaisons opérationnelles.

En contrepartie, les efforts consentis ces derniers mois par les pays ayant des arriérés de contribution devront être impérativement poursuivis. Dès 1993, un grand nombre de ces pays bénéficieront d'ailleurs des projets que je viens d'évoquer.

Parallèlement, le Comité exécutif et le secrétaire général ont estimé qu'il convenait de faire

preuve de réalisme en s'attaquant d'urgence au problème posé par les arriérés de très longue date. En raison de l'accumulation des contributions appelées chaque année, mais non réglées, les pays en situation économique difficile s'engagent et engagent l'Organisation dans une voie sans issue.

Nous aurons donc à nous prononcer sur une proposition de réforme du Règlement financier, qui permettrait à ces pays de jouer à nouveau leur rôle au sein de l'Organisation, en nous souvenant, bien sûr, que la plupart d'entre eux constituent des maillons importants de notre dispositif international de lutte contre le trafic des drogues.

Nous aurons enfin à doter l'Organisation d'un nouveau statut qui consacre des pratiques et des principes démocratiques majeurs.

Organisation à caractère technique et à vocation policière, Interpol ne saurait pour autant se contenter aujourd'hui d'un statut obsolète et réducteur.

Il nous appartient, donc, de lui donner un cadre juridique adapté à ses ambitions et au nouveau contexte international, au moment où les entreprises criminelles risquent de déstabiliser économies nationales et Etats, mais aussi au moment où on observe dans diverses régions des formes de coopération nouvelles.

La crédibilité juridique et politique d'Interpol se renforcera dans le dialogue qu'elle mènera, dans les années à venir, avec les gouvernements et ces nouvelles enceintes de coopération que nous voulons approcher en termes de complémentarité et de partenariat.

Ce projet de statut, dont l'adoption conditionne l'élaboration d'un nouveau règlement général, est l'aboutissement de deux ans de réflexion.

Rappelant avec force notre mission prioritaire, à savoir la prévention et la répression de la criminalité de droit commun, il devrait permettre à Interpol d'être plus

efficace, plus opérationnelle encore, et d'être, dans notre champ de compétence, l'interprète toujours plus écouté des gouvernements.

Tels sont quelques-uns des enjeux de cette 61^e session qui, pour notre Comité exécutif, clôture une gestion de quatre ans, période au cours de laquelle, en concertation très étroite avec le secrétaire général, il s'est efforcé de s'adapter rapidement à des mutations majeures.

Au terme de mon propos, permettez-moi, Monsieur le Président de la République, Mesdames, Messieurs, d'oser une considération personnelle.



M. Abdou Diouf, président de la République, présente à l'Assemblée ses vœux de réussite.

Achevant mon mandat au sein d'Interpol, rien ne pouvait m'être plus agréable que de revenir à Dakar et d'y présider une dernière fois cette Assemblée, appelée à réaffirmer avec force l'intérêt que notre organisation porte aux pays en voie de développement et singulièrement au continent africain, qu'en 1991 elle décidait de doter d'un budget spécial pour y moderniser les télécommunications.

Et c'est justice, parce que sur ce continent nous avons toujours ren-

contré une volonté active d'assumer au sein de l'Organisation des responsabilités croissantes.

Monsieur le Président de la République, Messieurs les Ministres, soyez assurés que nous sommes extrêmement sensibles aux conditions exceptionnelles qui caractérisent notre accueil dans votre pays que nous aimons tant.

Nous formons des vœux pour que notre travail, notre enthousiasme et notre imagination soient à la mesure de l'événement et qu'ainsi l'Assemblée générale de Dakar marque une étape mémorable dans la vie d'Interpol.

Allocution de M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal

Mesdames et Messieurs,

Le Sénégal, terre de rencontre et de dialogue, à la croisée des chemins du monde, fenêtre ouverte sur tous les continents, se sent à la fois fier et heureux de l'honneur qui lui est fait d'accueillir, pour la première fois, à Dakar, les assises de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle - Interpol, treize ans après les dernières tenues en terre africaine à Nairobi.

Votre présence massive et le degré de représentativité ajoutent à notre joie de vous accueillir.

Je voudrais donc vous remercier pour la confiance que vous nous avez faite d'être parmi nous, et vous dire que l'ensemble du peuple sénégalais, et toute l'Afrique avec nous, vous adressent, par ma voix, leurs salutations fraternelles les plus chaleureuses et vous souhaitent la bienvenue à vous qui êtes venus des différentes contrées du monde.

Ma profonde conviction est que, si vous êtes si nombreux à être présents dans la capitale sénégalaise, nous le devons, pour beaucoup, à votre fidélité à l'idéal de justice qui caractérise l'OIPC-Interpol.

En vérité, cette flamme, allumée un certain 14 avril de l'année 1914, date du premier congrès international de police judiciaire tenu sur l'invitation du Prince Albert I^{er} de Monaco, n'a jamais cessé de brûler en chacune et chacun d'entre vous.

Ce jour-là, surmontant les difficultés du moment, le monde posait les premiers jalons de l'alliance des peuples épris de justice pour répondre dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme à la triple nécessité :

- de lutter en commun et de façon coordonnée contre la criminalité qui s'internationalise,
- d'assurer entre les polices des différents pays des contacts officiels et permanents,
- d'échanger des idées, des méthodes et des renseignements.

Si nous jetons un regard sur le chemin parcouru, nous devons nous rendre à l'évidence. En dépit des difficultés liées aux obstacles et aux crises de croissance qui ont jalonné sa marche, votre organisation a enregistré des succès incontestables. Ces succès ont fait qu'il est aujourd'hui de plus en plus difficile pour un Etat souverain de rester en dehors de cette organisation. Le nombre exceptionnellement important de demandes d'adhésion que vous aurez à examiner au cours des présentes assises est là pour en témoigner.

Mais dès lors, comment ne pas se féliciter de disposer aujourd'hui d'une organisation forte de 158 pays membres, qui s'affirme de jour en jour comme un partenaire incontournable dans les relations internationales ?

Tous ces acquis ne doivent cependant pas nous faire perdre de vue les difficultés de tous ordres liées aux mutations sociales dont la fréquence accélérée rend impossible toute prospective. Dans ce monde où nous constatons hélas une montée de la violence sous toutes ses formes, le concept de sécurité prend une importance capitale.

L'interdépendance des Etats est devenue une réalité dans tous les

domaines, y compris celui de la lutte contre la criminalité. Interpol devra par le biais de son universalité faire sentir aux criminels de droit commun que le « bras de la loi » s'étend à l'ensemble de notre « village planétaire » et qu'il n'y a plus pour eux de fuite possible ni de retraite sûre.

C'est avec cet esprit qu'il nous faudra aborder le XXI^e siècle et l'espoir de venir à bout des principaux fléaux qui nous menacent :

- la drogue, qui est depuis longtemps déjà une de vos préoccupations majeures, mais qui doit rester une question prioritaire ;
- les délits économiques internationaux, dont sont souvent victimes les pays en voie de développement et qui ne peuvent être endigués que par une coopération internationale très forte ;
- les infractions dont sont victimes les mineurs - je pense surtout aux infractions de nature internationale (trafic d'enfants aux fins d'adoption, pornographie enfantine), mais il ne faut pas non plus oublier les délits plus « ordinaires » tels que violences, abus sexuels - ;
- le terrorisme, qui ne peut proliférer qu'avec la complicité passive, voire active, des Etats ; d'où la nécessité de contrôler la fabrication et la vente d'armes, munitions et explosifs.

Je sais que ces préoccupations seront au centre de vos travaux et que la réussite dans cette bataille de longue haleine, qui rappelle Tantale ou Sysiphe, fait appel autant à l'imagination qu'à la persévérance.

L'efficacité passe par l'amélioration des services, leur modernisation, et la formation des personnels. Si l'on peut dire que le succès n'a pas de prix, il ne s'obtient cependant que grâce à de lourds investissements, qui ne peuvent s'effectuer que par les contributions des Etats membres. Toutefois, il est une évidence que pour certains Etats cette charge est difficilement supportable. Il me semble cependant que ceux qui ont des difficultés ne doivent pas pour autant être exclus de votre communauté, ni même marginalisés. Aussi je me réjouis que l'étude d'un aménagement du règlement financier, à l'effet de prévoir un rééchelonnement des dettes de ces pays, fasse partie de vos préoccupations.

La création d'un bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest témoigne également de votre intérêt pour ce continent.

Je suis convaincu que les assises de Dakar prouveront avec éclat qu'aucun des problèmes d'actualité n'échappe à votre vigilance, et que vous saurez trouver les solutions les plus appropriées dans l'intérêt de tous.

C'est avec ce sentiment que je conclus, en vous renouvelant mes souhaits de bienvenue et en vous remerciant une nouvelle fois d'avoir accepté que la 61^e Assemblée générale se tienne à Dakar et d'être venus si nombreux y assister.

La salle et la tribune officielle pendant la séance d'ouverture.

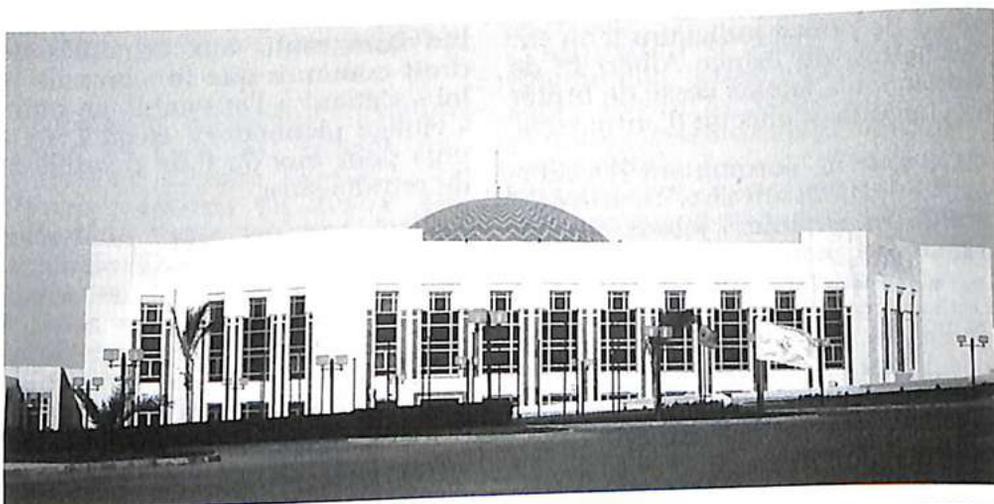


ADHESION DE ONZE NOUVEAUX PAYS

Après présentation des demandes d'adhésion, l'Assemblée générale a approuvé cette année l'adhésion de onze nouveaux pays : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie Herzégovine, la Croatie, l'Estonie, la Guinée-Bissau, le Kazakhstan, la Lettonie, la Namibie, la Slovénie et l'Ukraine.

L'OIPC-Interpol compte désormais 169 membres.

Le Palais des Congrès du Complexe Roi Fahd, à Dakar, où s'est tenue l'Assemblée générale.



Les nouveaux adhérents de gauche à droite et de bas en haut : les délégués d'Arménie, de Bosnie-Herzégovine, Croatie, Estonie, Guinée-Bissau, Kazakhstan.





*Les délégués
de Lettonie,
Namibie,
Slovénie,
Ukraine.*



RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE EXECUTIF

A l'initiative du président de l'Organisation, le Comité exécutif a adopté lors de sa 101^e session (7-9 juillet 1992) le principe selon lequel il convenait que les pays membres soient pleinement et régulièrement informés des travaux accomplis par les personnalités qu'ils ont élues au Comité exécutif. Un bilan des principales orientations adoptées au sein du Comité exécutif sera désormais communiqué à l'Assemblée générale à la fin de chaque présidence.

De 1988 à 1992, avec le concours efficace du secrétaire général, des conseillers de l'Organisation et des vérificateurs extérieurs des comptes, le Comité exécutif a développé plus particulièrement les orientations suivantes :

Construction du nouveau siège et transfert du personnel

Le Comité exécutif a minutieusement suivi l'évolution de la

construction du nouveau siège de l'Organisation à Lyon et du transfert du personnel.

L'inauguration le 27 novembre 1989, fut également préparée dans les meilleures conditions en concertation étroite entre le secrétaire général, le Comité exécutif et le président.

La réussite de cette manifestation, honorée par la présence du président de la République française et de 120 délégations de pays membres, a constitué un événement symbolique, particulièrement valorisant pour notre organisation.

Lors de sa session des 7-9 juillet 1992, le Comité exécutif a examiné les comptes définitifs de la construction du nouveau siège, du transfert du personnel et de l'équipement du bâtiment, en vue de leur transmission à l'Assemblée générale avec un excédent de 1088185,36 CHF.

Adhésion de nouveaux membres

Depuis 1989, douze demandes d'adhésion ont été examinées, dont onze ont été transmises à l'Assemblée générale, qui s'est prononcée en faveur de l'adhésion des pays suivants : Albanie, Bulgarie, Cap-Vert, Iles Marshall, Lituanie, Mongolie, Mozambique, Pologne, Tchécoslovaquie, URSS, Vietnam.

Le nombre d'Etats membres est passé de 147 en 1988 à 158 en 1991, sans compter les éventuelles adhésions décidées à l'occasion de la 61^e session de l'Assemblée générale.

Le Comité exécutif a évidemment consacré de nombreux débats aux conséquences des évolutions politiques constatées en Europe de l'Est ces trois dernières années.

Protection des droits de l'homme

Condition indispensable d'une crédibilité internationale croissante de notre organisation, le respect des droits de l'homme a figuré parmi les principales préoccupations du Comité exécutif.

Cette attention s'est traduite :

- par un examen scrupuleux des commentaires émanant de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol ;
- par la proposition d'une directive, adoptée en 1991 par l'Assemblée générale, visant à uniformiser d'une part le contenu des fichiers des bureaux régionaux et sous-régionaux avec ceux du Secrétariat général et d'autre part les modalités de leur contrôle ;
- par l'importance accordée à l'amélioration nécessaire de la lutte contre les infractions dont sont victimes les enfants.

La résolution AGN/58/RES/15 adoptée en 1989 a été mise en application par la résolution adoptée en 1991 sur la protection des enfants contre les drogues et par les travaux visant à l'élaboration d'un programme d'action pluridisciplinaire qui sera proposé à l'approbation de l'Assemblée générale.

Assainissement de la situation financière de l'Organisation

La modernisation des équipements des télécommunications et de l'informatique entreprise de 1984 à 1988 par le Secrétariat général ainsi que la construction du nouveau siège ont été poursuivies.

En même temps que ces opérations dotaient l'Organisation des moyens nécessaires à une lutte efficace contre le développement de la criminalité internationale, elles créaient une situation financière qu'il convenait de réexaminer de façon approfondie.

Le Comité exécutif a donc proposé en 1989 et en 1990 à l'Assemblée générale, qui l'a acceptée, une politique à la fois cohérente, ambitieuse, réaliste et équitable.

Cette politique, parallèlement aux efforts méritoires du Secrétariat général en vue de contrôler l'évolution des dépenses de fonctionnement interne du siège, s'est traduite notamment par les mesures suivantes :

- Stabilisation du montant de l'unité budgétaire à 17 300 francs suisses en 1989, 1990, 1991, 1992 et, si la 61^e session de l'Assemblée générale l'approuve, en 1993, en dépit de l'évolution du taux d'inflation et de l'accroissement des besoins de la coopération.
- Adoption d'une nouvelle échelle des contributions budgétaires, fondée sur le principe d'équité et de solidarité internationale. En application des nouveaux critères objectifs proposés (produit national brut et population), 14 pays ont à ce jour répondu favorablement à la demande de réévaluation de leur contribution. Les autres pays sollicités devront impérativement se joindre à cet effort, si nous voulons atteindre notre objectif. A défaut, l'Organisation devra soit restreindre ses prestations soit accroître de façon très significative le montant de l'unité budgétaire.

Parallèlement, et à compter du 1^{er} janvier 1993, le minimum de contribution passera à deux unités. Les pays ayant adhéré à l'Organisation depuis notre Assemblée générale de 1990 sont astreints à ce nouveau minimum statutaire outre une contribution spéciale de 4 unités.

- Lutte contre les arriérés de contribution. Le Comité exécutif a multiplié les initiatives dans ce domaine tant auprès des autorités gouvernementales qu'auprès des BCN. Il s'est attaché à faire preuve de fermeté (application de l'article 52 du Règlement financier) chaque fois que nécessaire. L'équité n'a cependant pas été sacrifiée (un examen attentif a été chaque fois réservé au cas des pays passibles de l'article 52 précité ; une codification des pratiques du Comité a été effectuée et adoptée en ce qui concerne la gradation des sanctions applicables).

Le problème des pays ayant des arriérés importants et de longue

date fait l'objet actuellement de réflexions approfondies qui, le cas échéant, déboucheront sur des propositions soumises à l'Assemblée générale.

Des efforts importants restent de toute évidence à consentir, même si les initiatives lancées ont permis de constater au 31 décembre 1991 une diminution de 500 000 francs suisses du montant total des arriérés par rapport à la même date de 1990.

Processus de déconcentration de la coordination des enquêtes vers les régions

Le Comité exécutif, désireux de rapprocher du terrain l'activité de coordination des enquêtes, a poursuivi son travail sur le projet d'accord de siège avec le gouvernement de la République argentine en vue de l'installation à Buenos Aires du bureau sous-régional d'Interpol pour l'Amérique du Sud. Cet accord a été signé en mai 1990 par le président.

De même, des négociations sont en cours pour la création à Abidjan d'un bureau identique pour l'Afrique de l'Ouest, à l'issue de contacts établis par le secrétaire général et le président avec le gouvernement de Côte d'Ivoire.

Le projet d'accord de siège sera soumis dès que possible à l'Assemblée générale.

Modernisation des télécommunications Interpol au niveau des régions

Pour le Comité exécutif, il est évident que l'efficacité du processus de déconcentration régionale est étroitement dépendante de la réalisation effective du plan de modernisation régionale des télécommunications. Cette modernisation donnera en outre un impact optimal à celle déjà réalisée au Secrétariat général.

En conséquence, l'Organisation s'est engagée dans une politique planifiée à l'égard des polices des pays en voie de développement et des pays de l'Europe de l'Est.

En effet, un budget spécifique a été dégagé pour l'amélioration des télécommunications en Afrique. Ce budget a été ensuite intégré dans un plan global de modernisation régionale des télécommunications adopté par l'Assemblée générale en 1991 et qui dote l'Organisation pour la première fois d'une politique d'ensemble pour toutes les régions.

Les traductions budgétaires de ce plan pour 1993 et les années suivantes seront soumises à l'Assemblée générale.

Conscient de l'importance de cette entreprise qui aura des répercussions positives sur tous les pays membres, le Comité exécutif appelle l'attention de l'Assemblée générale sur ces projets et remercie tout particulièrement les Etats et l'ONU, qui apportent des contributions financières particulières pour en permettre l'exécution.



Le délégué d'Andorre.

Actions de formation des policiers

Interpol a un rôle croissant à jouer dans le domaine de la formation des policiers, notamment des pays en voie de développement.

Le Comité exécutif a traité de cette question à chacune de ses sessions depuis trois ans.

En application de la résolution AGN/58/RES/10 adoptée en 1989, un plan a été approuvé par notre Assemblée générale en 1991 qui devrait permettre à terme à l'Organisation de participer à la coordination nécessaire des offres et des demandes de formation au niveau international. Il s'agit en effet de satisfaire un maximum de besoins, en concertation avec les pays concernés et les autres enceintes internationales.

Par ailleurs, une codification des pratiques du Comité exécutif a été effectuée en ce qui concerne les critères devant présider à l'octroi des bourses aux pays membres pour leur permettre de faire participer leurs agents aux cycles de formation des BCN organisés par le Secrétariat général. A cette occasion, il a été également décidé d'accorder une priorité aux nouveaux pays membres, afin de rendre plus rapidement opérationnel leur BCN.

Codification des règles de fonctionnement de l'Organisation

Le Comité exécutif a participé très activement au processus de révision du Statut qu'il a engagé en 1990. Le souci constant en la matière est de moderniser nos textes de base, tout en consacrant certains principes qui renforcent la crédibilité internationale de notre organisation et en réaffirmant son objectif prioritaire: la lutte contre la criminalité internationale. Le projet dont sera saisie la 61^e session de l'Assemblée repose sur ces considérations.

Le Comité exécutif suivra avec une égale attention la réforme du Règlement général qui suivra l'adoption du nouveau statut.

Un projet de règlement intérieur du Comité exécutif sera également élaboré. Il pérennisera les pratiques mises en œuvre au sein du Comité exécutif en conformité avec les principes démocratiques.

Le Comité exécutif a également clarifié la question du droit de vote dans les conférences régionales ou sous-régionales de l'Organisation.

Le dialogue nécessaire avec les autres enceintes internationales

L'objectif visé consiste à éviter les vaines concurrences qui, par les doubles emplois ou lacunes qu'elles comporteraient, alourdiraient les charges des Etats participant à plusieurs enceintes internationales de coopération.

En outre, les dysfonctionnements qui en résulteraient dans la coopération quotidienne ne profiteraient qu'aux délinquants.

Ce dialogue a été renforcé avec les institutions des Nations Unies (programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, Centre des droits de l'homme, Organisation mondiale de la santé, etc.) et avec les enceintes régionales (enceintes de coopération policière de l'Europe des Douze, Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité, Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, etc.).

Ainsi, le secrétaire général et le président ont instauré des relations de principe avec l'enceinte de coopération policière des 12 pays de la Communauté européenne, appelée Trévi.

Une réflexion est également menée actuellement en vue de l'instauration éventuelle de relations avec la Commission européenne, organe permanent de cette communauté.

De même, l'aménagement de la coopération entre Interpol et le PNUCID sur des sujets d'intérêt commun (formation, assistance technique, etc.) méritera à l'avenir un examen approfondi.

Il en est de même pour Europol, Office Central de Police Criminelle de l'Europe des Douze.

Actions auprès des autorités gouvernementales et des organes de presse

Outre les initiatives du Secrétaire général, le Comité exécutif et le président se sont tout particulièrement attachés pendant cette période à se faire l'interprète auprès des chefs d'Etat et des membres de gouvernement des préoccupations de l'Organisation, s'adressant directement aux hautes autorités d'une soixantaine de pays.

De même le président a-t-il eu des entretiens avec des journalistes de la presse écrite et radiotélévisée d'une quarantaine de pays, pour valoriser l'Organisation auprès de l'opinion publique internationale.

A l'issue de la période 1998-1992, le Comité exécutif estime que les dix orientations rappelées dans le bilan ci-dessus devraient constituer des principes essentiels de la politique de l'Organisation pour l'avenir.

En effet, le Comité considère que l'Organisation s'est dotée ainsi des moyens pour réaliser un assainissement structurel de ses finances et pour disposer à terme d'un système global de coopération efficace lorsque le plan de modernisation régionale des télécommunications aura été achevé.

Les conditions techniques de sa crédibilité internationale seront renforcées par la révision de son Statut, qui dotera l'Organisation d'un poids politique lui permettant de négocier efficacement avec les

autres enceintes internationales de coopération.

Le Comité exécutif et le président tiennent à rendre un hommage particulier à l'Assemblée générale dont la détermination et le sérieux ont permis de faire aboutir les initiatives qu'ils lui ont proposées.

Le président de l'organisation, en ce qui le concerne, souhaite à titre personnel remercier en outre les membres passés et présents du Comité exécutif, le secrétaire général et les conseillers de l'Organisation et les vérificateurs extérieurs des comptes dont le concours fut particulièrement précieux pendant cette période 1988-1992, qui a vu dans le monde des bouleversements politiques majeurs que l'Organisation a su prendre en compte.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETARIAT GENERAL

Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1991.

Programme « Organes directeurs »

Ce programme regroupe la Direction du Secrétariat général ainsi que les Affaires juridiques.

Sous-programme « Direction du Secrétariat général »

Ce sous-programme intègre le Cabinet du secrétaire général, le contrôle financier, et le Secrétariat européen.

La « Direction du Secrétariat général » a pour objet d'assurer la gestion et le bon fonctionnement de l'Organisation, conformément aux règles et procédures ainsi qu'aux orientations adoptées par les instances dirigeantes de l'Organisation, de préparer les décisions des instances dirigeantes de l'Organisation, de rendre compte de sa gestion et de son activité aux instances dirigeantes de l'Organisa-

tion, et d'assurer la liaison entre l'Organisation et son environnement.

Cabinet du secrétaire général

Le Cabinet constitue le service technique qui assiste le secrétaire général dans l'accomplissement de sa tâche et comporte le Cabinet proprement dit, le service des relations publiques, ainsi qu'un secrétariat. Il convient de noter que 33



Le représentant d'Antigua et Barbuda.

réunions internes ont été organisées directement par le secrétaire général.

Le service des relations publiques

En matière de relations publiques, l'activité du Cabinet du secrétaire général a consisté en diverses interviews accordées à des représentants de la presse, en visites individuelles ou de groupes et en réponses à des consultations documentaires portant sur l'Organisation. Le chef de cabinet a effectué plusieurs missions à l'étranger.

Le contrôle financier

Le contrôle financier de l'Organisation est assuré sur le plan extérieur par un vérificateur externe, et sur le plan interne par un contrôleur financier.

Le vérificateur externe, nommé par l'Assemblée générale sur proposition du Comité exécutif pour une période de trois ans renouvelable une fois, a pour objectif d'effectuer un contrôle externe de la gestion administrative et financière de l'Organisation suivant les

dispositions figurant à l'article 25 du Règlement financier de l'Organisation.

Le contrôle financier interne est assuré depuis le mois de juin 1991 par un contrôleur financier qui a été recruté en remplacement du chef de la sous-division « Finances-Comptabilité », admis à faire valoir ses droits à la retraite. L'activité du contrôleur financier a consisté, sous l'autorité du secrétaire général, à :

- contrôler financièrement l'exécution du budget ;
- présenter et soumettre à l'Assemblée générale de Punta del Este pour approbation le rapport financier de l'exercice 1990 et le projet de budget pour l'exercice 1992 ;
- étudier et mettre en œuvre les règles d'application du nouveau Règlement financier, notamment en matière de délégation des pouvoirs financiers du secrétaire général, en concertation avec les divisions concernées ;
- assurer la liaison avec les conseillers financiers et les vérificateurs extérieurs à l'Organisation, qui se sont acquittés de leur mission au bénéfice de l'Organisation par des conseils, notes et/ou travaux particuliers ;
- assurer la gestion des avoirs de l'Organisation.

Secrétariat européen

Depuis sa création en 1988 comme organe de liaison, ce service a démontré son efficacité et sa valeur en organisant des rencontres et des groupes de travail entre les Membres relevant du secteur géographique européen.

Il a également contribué à faire connaître l'Organisation et son potentiel à des visiteurs policiers et aussi à des non-policiers exerçant des responsabilités importantes, notamment au niveau parlementaire.

Bien entendu, le Secrétariat européen a suivi étroitement les développements internes de la Communauté européenne, dans la mesure où ils affectent la coopération policière internationale. Il a aussi assisté à la fois l'Organisation

et le Comité européen d'Interpol dans leurs efforts pour apporter une réponse appropriée aux développements de la Communauté européenne.

Sous-programme « Affaires juridiques » (affaires juridiques, études, RIPC, documentation générale, formation)

Ce sous-programme regroupe les fonctionnalités d'études juridiques, de documentation générale, d'édition de la Revue internationale de police criminelle (RIPC) et de formation.

Il comporte la structure suivante : un chef de division, avec un secrétariat et deux sous-divisions distinctes -, la sous-division Affaires juridiques et études, et la sous-division Documentation générale -, RIPC (Revue internationale de police criminelle) - ainsi que l'unité de formation.

Affaires juridiques

- Question d'un règlement de coopération entre BCN ;
- Travaux concernant le Statut et le Règlement général de l'OIPC - Interpol ;
- Suivi des accords de siège pour les bureaux situés à Bangkok et à Buenos Aires ;
- Réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC - Interpol ;
- Etude de la création d'un bureau sous-régional à Porto Rico ;
- Etude d'un lieu destiné à la formation des policiers ;
- Edition du catalogue de matériels audiovisuels pour la formation policière ;
- Cycle de formation des fonctionnaires des BCN (langues anglaise et arabe).

Documentation générale

Le service de documentation a répondu à 1295 demandes de documentation, dont 345 éma-



M. Peterson, chef de la délégation d'Aruba et membre du Comité exécutif.

naient de l'extérieur du siège, et 950 du personnel de l'Organisation.

En outre, le service a édité le bulletin Info-Presse, le bulletin mensuel bibliographique, des dossiers documentaires et le Recueil de statistiques internationales pour les années 1989-1990.

La Revue internationale de police criminelle (RIPC)

La RIPC a fait l'objet d'un tirage de 8100 exemplaires diffusés à raison de 3477 numéros aux BCN, 190 numéros au siège et 3233 numéros par abonnement, dont 594 à titre gratuit.

Le nombre d'articles publiés est passé de 29 en 1990 à 37. A l'exception d'un seul, ils constituent tous des inédits. Des numéros spéciaux ont été consacrés aux droits de l'enfant (n° 428) et à la 60^e session de l'Assemblée générale (n° 433).

Le service d'édition a assumé les fonctions de prospection d'auteurs, établi tous les graphiques des textes, rédigé des notes spécifiques à usage interne et rédigé puis coordonné l'édition du dépliant de relations publiques de l'Organisation, effectué la révision des textes publiés ainsi que, partiellement, leur traduction, et assuré la liaison avec les imprimeurs et la gestion des abonnements.

Formation

L'unité a notamment assuré l'organisation de 5 stages de formation interne pour le personnel de l'Organisation ainsi que celle du cycle de formation des fonctionnaires des BCN, qui a regroupé 64 fonctionnaires de BCN au siège pendant 10 jours. Sur ces 64 stagiaires, 26 ont bénéficié d'une bourse de l'Organisation. Ces 64 stagiaires représentaient 48 pays membres. Cette unité s'occupe également de la coordination de certaines visites et expose en ces occasions les structures de l'Organisation.

Le personnel de l'unité de formation a lui-même suivi des actions de formation dans certains domaines techniques.

Programme « Police »

Ce programme correspond à la Division de police de l'Organisation. Il regroupe le chef de la division, la sous-division de la Criminalité générale (biens et personnes), la sous-division de la Criminalité économique, la sous-division des Stupéfiants et la sous-division appelée « Criminal intelligence ».

La sous-division « Documentation criminelle » a été transférée du programme « Supports techniques » au programme « Police » au mois de mai 1991, conformément à la décision prise par le Comité exécutif lors de sa 97^e session les 26 et 27 mars 1991.

Le programme de travail pour l'année 1991 consistait dans la préparation et l'organisation de quelque 20 conférences et colloques portant sur les sujets les plus divers, tant au siège qu'à l'extérieur.

Sous-division de la criminalité générale (biens et personnes)

Cette sous-division regroupe les 5 groupes suivants :

- Le Groupe FOPAC (Fonds provenant d'activités criminelles),
- Le Groupe OC (Criminalité organisée),

- Le Groupe GC (Criminalité générale),
- Le Groupe TE (Anti-terrorisme),
- Le Groupe administratif.

La sous-division a atteint la plupart des objectifs et des missions qui lui sont traditionnellement assignés (publication de notices et d'affiches sur les œuvres d'art volées, de *modus operandi*, de circulaires sur des opérations de police, coopération avec des organisations internationales, organisation de conférences et de groupes de travail, publication de rapports et, en général, réponse aux demandes des pays membres).

Les groupes de la sous-division se sont efforcés en outre d'accroître les services qu'ils rendent aux pays membres, en créant des projets spécifiques, en organisant des groupes de travail davantage axés sur les affaires et en publiant des documents constituant de véritables outils de travail. L'édition de la nouvelle « Encyclopédie sur les avoir financiers », la publication de bulletins annonçant le calendrier des manifestations organisées par les bandes de motards hors-la-loi ou la création d'un répertoire des voleurs à la tire itinérants sont l'illustration de ces efforts.

La sous-division a organisé 10 conférences et groupes de travail, et effectué 40 missions pour assister à des conférences et réunions organisées par d'autres organisations internationales ou pour visiter des BCN. En outre, des membres de la sous-division ont participé aux conférences régionales européenne, américaine et africaine, ainsi qu'à l'Assemblée générale.

Groupe FOPAC (Fonds provenant d'activités criminelles)

En mars 1991, le groupe FOPAC a organisé un groupe de travail sur les systèmes de transactions financières internationales illégales, ou systèmes bancaires clandestins ou parallèles. Cette réunion a examiné les mesures qui pourraient être utilisées pour identifier de telles transactions dans les affaires

criminelles. La réunion a constaté que ces systèmes sont très difficiles à infiltrer par les enquêteurs en raison de liens ethniques et linguistiques très anciens. Suite à cette réunion et à l'étude menée par le groupe FOPAC, une résolution a été adoptée par l'Assemblée générale en sa 60^e session.

En outre, au mois de juin 1991, le groupe a organisé à Lyon la 2^e réunion internationale sur les avoirs provenant d'activités criminelles. Cent personnes venant de 37 pays ont assisté à cette importante réunion.

Parallèlement, le groupe a continué à mettre à jour et à étoffer l'« Encyclopédie des avoirs financiers ». La nouvelle édition est parue au début de 1992.

Groupe OC (Criminalité organisée)

Depuis sa création en janvier 1990, le groupe a rassemblé et analysé les renseignements communiqués au Secrétariat général sur les organisations criminelles actives au niveau international. Cela lui a permis de créer des projets spécifiques destinés à aider les pays à identifier non seulement les membres, mais aussi les domaines d'activité des organisations criminelles. Le projet Macandra traite des organisations de type mafieux, le projet OCSA des organisations criminelles sud-américaines et de leurs liens en Europe, le projet Rockers des bandes de motards hors-la-loi se livrant à des activités illicites, et le projet Eastwind, le dernier en date, des organisations criminelles d'origine asiatique. Il convient de noter que le Groupe OC a participé à 8 missions des plus diverses au cours de 1991.

Groupe GC (Criminalité générale)

Vol d'œuvres d'art et de biens culturels : Les fonctionnaires chargés de cette question ont pour tâche de traiter les formulaires CRIGEN/ART, ainsi que tous les messages concernant ce sujet reçus au Secrétariat général. Le

chef du groupe effectue également un important travail de liaison avec d'autres organismes, publics ou privés, qui publient ou enregistrent des données sur les œuvres d'art ou les biens culturels volés. Bon nombre de ces organismes entretiennent d'excellentes relations avec les services de police, qui non seulement leur fournissent des renseignements pour leur documentation, mais ont aussi la possibilité de la consulter. Après traitement des informations contenues dans les formulaires CRIGEN/ART, des notices d'objets volés et l'affiche semestrielle sur les « œuvres d'art les plus recherchées » sont préparées et diffusées à tous les pays membres.



La délégation australienne.

Armes à feu et explosifs : Le fonctionnaire chargé des affaires de trafic d'armes à feu et d'explosifs tient à jour, avec l'aide d'un agent administratif, le système informatisé ITAR/IEXIS. Ce système a pour but d'identifier des tendances ou des caractéristiques dans la fabrication des engins explosifs et dans l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. Le fonctionnaire aide également les Membres dans la recherche de l'origine des armes à feu utilisées dans des infractions. Le nombre des formulaires communiqués par les pays membres n'a cessé de croître tout au long de l'année. En décembre, le nombre de formulaires reçus était d'environ 500 ; ils vont permettre de procéder à l'analyse des données. Les perfor-

mances de ce système sont constamment améliorées par le Bureau des alcools, tabacs et armes à feu des Etats-Unis (ATF), qui a fourni l'ordinateur lui-même et le matériel annexe.

Trafic de véhicules automobiles et de bateaux volés : Diverses affaires ont été mises au jour, et deux groupes de travail se sont réunis au Secrétariat général au cours de l'année, afin d'examiner une affaire de trafic entre l'Europe, le Moyen-Orient, le Japon, et l'Afrique du Nord. Deux autres réunions de travail sont prévues en Afrique et en Amérique centrale en 1992. Actuellement, le groupe suit douze affaires concernant des

véhicules automobiles. Trois affaires d'une ampleur particulière ont reçu les noms de code suivants : opérations « Window », « Paxo », et « Targa ». Avec l'ouverture des frontières de l'Europe de l'Est, ce trafic est en nette augmentation.

Traite d'êtres humains, infractions à caractère sexuel, personnes disparues : Depuis l'Assemblée générale de 1989, l'officier spécialisé et le chef du groupe procèdent à une étude sur les infractions dont sont victimes les enfants. En 1990 et 1991, les réponses au questionnaire sur ce sujet ont été analysées et ont été à l'origine de la réunion d'un groupe d'étude au Secrétariat général du 27 au 30 mai 1991. Ce groupe a formulé certaines recommandations qui ont été examinées de manière plus

approfondie lors du colloque international qui s'est tenu en avril 1992. Les conclusions seront présentées ultérieurement. L'officier spécialisé a représenté l'Organisation au Groupe de travail des Nations Unies sur les formes contemporaines d'esclavage, qui s'est réuni à Genève en mai 1991.

Vol avec effraction et infractions connexes, protection des espèces menacées : Les travaux ont commencé en vue de l'élaboration d'un manuel général d'identification des voleurs à la tire opérant au niveau international. Il est envisagé de diffuser ce manuel aux pays membres qui accueillent de grandes manifestations publiques internationales telles que les jeux Olympiques, la Coupe du monde de football et autres manifestations analogues.

Identification des victimes de catastrophes : Au cours de l'année, les ventes du nouveau formulaire pour l'identification des victimes de catastrophes ont augmenté. Il est probable qu'après la réunion du Comité permanent sur l'identification des victimes de catastrophes qui doit avoir lieu en février 1992, de petites modifications soient apportées au formulaire. Si tel est le cas, il est proposé d'épuiser le stock avant de procéder à une réimpression. Cette situation n'a aucune incidence sur l'utilité des documents actuels.

Groupe TE (anti-terrorisme)

Le groupe est spécialisé dans la lutte contre les activités terroristes internationales et accomplit ses tâches conformément aux directives du « Guide pour la lutte contre le terrorisme ». Ce guide, approuvé et adopté par l'Assemblée générale de Belgrade en 1986, nécessite une mise à jour afin de tenir compte des changements récents de procédure.

Le groupe TE traite en outre les affaires relatives à la sûreté de l'aviation civile, car il existe souvent des liens entre le terrorisme international et les affaires de

détournement d'avion. Il travaille dans toute la mesure du possible avec la sous-division des stupéfiants dans les affaires où il existe des liens entre drogues et terrorisme.

Par ailleurs, 5 missions au total ont été effectuées en vue d'assister à des réunions, et une conférence (le 7^e Colloque sur le terrorisme international a été organisée au Secrétariat général, à Lyon).

Sous-division de la criminalité économique et financière

Cette sous-division intègre les structures suivantes :

- Le Groupe E (Criminalité économique),
- Le Groupe F (Faux monnayage, faux documents),
- Le Groupe administratif.

Groupe E (Criminalité économique)

En 1991, le groupe « délits économiques » a traité 1926 nouveaux dossiers, soit une moyenne de 160,5 dossiers par mois. Il s'agit d'une augmentation de 33 % par rapport à 1990, qui s'ajoute à l'augmentation de 27 % de 1990 par rapport à 1989.

D'une façon générale, les fraudes bancaires représentent 42 % des affaires, les fraudes diverses 40 %, les fraudes commerciales 14 %, et les fraudes à l'investissement 4 %.

69 % de toutes les affaires signalées proviennent d'Europe ; les Amériques et l'Asie suivent avec 12 % chacune, et l'Afrique complète avec 7 %.

Groupe F (Faux monnayage, faux documents)

Le groupe a traité 2349 affaires en tout, dont 1349 de faux monnayage et 1000 dossiers de faux documents.

Le dollar américain (USD) représente 82 % du nombre total de contrefaçons. Ce pourcentage est relativement constant depuis quelque temps. Viennent ensuite

le florin néerlandais, la lire italienne, le mark allemand et le franc français.

Sur le plan régional, ce pourcentage est sensiblement le même en Europe. En Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, les faux dollars US sont également les contrefaçons les plus saisies ou mises en circulation.

Il convient de remarquer que le billet de 100 dollars est le billet le plus contrefait, en raison probablement des profits plus élevés que procure sa mise en circulation.

Le groupe est chargé également de la conception et de la rédaction de la revue Contrefaçons et falsifications. Cette publication fait l'objet de mises à jour mensuelles. Elle est rédigée en français et traduite en allemand, anglais, arabe et espagnol. Elle est diffusée uniquement par abonnements à 15 000 destinataires.

Sous-division des stupéfiants

Cette sous-division est constituée du groupe 1 (cannabis et héroïne), du groupe 2 (cocaïne et substances psychotropes), du bureau de liaison de Bangkok et d'un groupe administratif.

En 1991, la sous-division des stupéfiants a eu un calendrier très chargé. Ses activités concernent principalement quatre secteurs :

- opérations,
- renseignements,
- formation,
- relations avec d'autres organisations internationales ou régionales.

La sous-division a participé aux activités suivantes en matière de drogues :

- Gestion d'un programme visant les trafiquants de drogues. Avec ce programme, il est demandé aux services européens de lutte anti-drogues de recueillir et de transmettre des informations sur les dix principaux trafiquants de drogues ou principales organisations opérant dans leur pays.

- Poursuite de l'opération Prostar, qui a pour but le stockage électronique de données concernant les Chinois se livrant à la criminalité organisée, et notamment au trafic d'héroïne. Il s'agit d'une base de

données contenant des renseignements sur de nombreux individus, leurs complices et leurs lieux de réunion ; il est prévu d'analyser ces renseignements, qui sont constamment mis à jour, afin d'apporter une aide aux enquêtes internationales.

- A partir d'une étude des besoins en matière de formation et d'assistance technique des pays africains, la sous-division des stupéfiants a préparé une première évaluation qu'elle a transmise aux pays africains et européens donateurs. Ce document a également été communiqué pour information aux organes des Nations Unies à Vienne.

Sous-division « Criminal Intelligence »

Cette sous-division, qui provient du programme « Supports techniques » et a été rattachée au programme « Police » pour des raisons de cohérence et d'efficacité, comporte les structures suivantes :

- Le groupe MRB (Message Research & Response Branch) / ACIU (Analytical Criminal Intelligence Unit),
- Le groupe « Notices internationales »,
- Le groupe « Empreintes digitales »,
- Le groupe ASA (Automatic Search and Archives).

L'activité de cette sous-division doit être étudiée par rapport à son rôle vis-à-vis du Secrétariat général et des BCN. Elle a été créée afin d'améliorer et de réhausser la qualité des services fournis aux BCN grâce à la technologie moderne et peut être considérée comme un service qui accomplit un travail pratique de police, où les informations sont traitées par des professionnels se servant de technologie informatique extrêmement moderne et perfectionnée.

Groupe de réponse aux messages (MRB) et Analytical Criminal Intelligence Unit (ACIU)

Le service MRB du « Criminal Intelligence » est chargé de fournir un service efficace direct au Secrétariat général ainsi qu'aux BCN.

Cette tâche s'accomplit en respectant strictement le règlement d'épuration en vigueur en ce qui concerne le traitement et l'enregistrement d'informations criminelles. Il fournit les réponses aux demandes des BCN dans les plus brefs délais et en respectant le règlement relatif à la coopération policière internationale et au contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol.

En résumé, le MRB a créé 40 637 dossiers informatisés sur le système CIS (documentation criminelle) actuel et procédé à la mise à jour interactive de 48 916 autres dossiers, ce qui représente 315 749 dossiers informatiques au total traités en 1991.

Groupe « Notices internationales »

C'est au sein de ce service que les notices internationales sont préparées et publiées, à la demande des BCN, ainsi que les diffusions concernant les personnes recherchées sur le plan international. L'accent est mis sur la nécessité de diffuser extrêmement rapidement les notices internationales concernant des individus recherchés.

Le groupe a publié 837 notices (590 notices rouges, 46 notices bleues, 59 notices vertes, 43 notices noires et 99 notices jaunes).

Groupe « Empreintes digitales »

C'est au sein de ce service que sont traités les dossiers dactyloscopiques et photographiques. L'utilisation quotidienne du système CIS a beaucoup facilité et amélioré le travail effectué par cette équipe. Le projet actuellement en cours pour l'installation d'un système informatique d'identification dactyloscopique (Automated Fingerprint Identification System) permettra d'accroître l'efficacité du service de dactyloscopie.

Les statistiques 1991 pour les empreintes constituent d'excel-

lentes illustrations du travail effectué par le personnel des empreintes : 6069 dossiers ont été créés, et à la fin 1991 le service comprenait un total de 105 076 dossiers. C'est ainsi que 183 identifications ont pu être faites pendant l'année.

Groupe ASA (Automated Search and Archives)

La section ASA est devenue opérationnelle au mois d'avril 1991, et comprenait le groupe EAS et le projet ASF créé par la Division IV.

Le groupe EAS a reçu entre avril et décembre 1991, 60 540 messages policiers, soit 27 621 dossiers scannés, ce qui correspond à la création de 95 081 images. Chaque opérateur a scanné en moyenne 463 images par jour.

Programme « Administration générale »

Ce programme fait partie de la Division administrative, qui regroupe les structures suivantes :

Sous-division du personnel et des affaires sociales

La sous-division gère les mouvements de personnel et les questions pouvant se poser au cours de l'exécution des contrats de travail ou de la mise à disposition du personnel par les pays membres. Parallèlement, elle traite de la formation linguistique interne du personnel et gère le fonds d'action sociale et les œuvres sociales.

La sous-division assure aussi le secrétariat de la commission mixte d'avancement, traite de la révision du Règlement du personnel et assure la liaison avec les organismes de prévoyance et de retraite.

La répartition des effectifs par catégories et nationalités au 31 décembre 1991 est la suivante :

Catégories	Nationalité française	Autres nationalités	TOTAL
Fonctionnaires mis à disposition (1)	25	50	75
Fonctionnaires détachés (2)	4	20	24
Fonctionnaires sous contrat (3)	133	36	169
TOTAL	162	106	268

1) 6 Allemands, 2 Canadiens, 1 Chilien, 1 Coréen, 1 Danois, 3 Espagnols, 13 Américains, 1 Finlandais, 25 Français, 2 Grecs, 1 Guinéen, 1 Néerlandais, 1 Islandais, 5 Italiens, 4 Japonais, 1 Norvégien, 4 Britanniques, 1 Suédois, 2 Zimbabwéens.

2) 1 Allemand, 1 Argentin, 1 Australien, 1 Autrichien, 1 Belge, 1 Canadien, 1 Espagnol, 4 Français, 1 Indien, 1 Italien, 1 Pakistanais, 1 Philippin, 2 Britanniques, 1 Sénégalais, 1 Sri-Lankais, 1 Suédois, 1 Thaïlandaise, 1 Tunisien, 1 Turc, 1 Uruguayen.

3) 1 Allemand, 1 Autrichien, 1 Colombienne, 1 Cambodgienne, 1 Egyptienne, 8 Espagnols, 2 Américains, 133 Français, 1 Irakien, 3 Libanais, 2 Portugais, 12 Britanniques, 1 Soudanais, 1 Sri-Lankais, 1 Thaïlandaise.

Unité « Finances et comptabilité »

Son activité consiste à enregistrer les factures des fournisseurs, à procéder aux règlements, ainsi qu'à établir les documents comptables (bilan, compte de résultat, exécution du budget, suivi des fonds) et à assurer l'enregistrement et le suivi de la comptabilité analytique.

Sous-division « Production de documents »

Cette sous-division comporte quatre sections linguistiques correspondant aux quatre langues officielles de l'Organisation (anglais, arabe, espagnol, français), un groupe « Impression », et un groupe « Expédition ».

Sections linguistiques

Chacune de ces sections comprend un service de traduction et un service de dactylographie. On notera que si l'objectif fixé a été atteint en 1991 sans augmentation de personnel, des problèmes sont apparus pour la traduction française.

Groupe « Impression »

Depuis le début 1991 le groupe « Photo, impression » produit tous les numéros de la RIPC en langue anglaise et en couleurs. La couleur demande une grande précision de la part des conducteurs offset qui travaillent sur des machines monocouleur. Le résultat est excellent.

Groupe « Expédition »

On constate une baisse des coûts d'affranchissement pour cette année. Il s'agit du résultat de négociations menées avec les services postaux français, qui ont accordé des réductions de tarifs à partir du mois de septembre. En contrepartie, le groupe doit effectuer un tri plus détaillé du cour-

rier afin d'alléger la tâche des services postaux.

Section « Sécurité »

Elle comporte les structures suivantes :

- une unité de gardiennage et de surveillance,
- une unité de chauffeurs.

Section « Services généraux »

Cette section comporte les structures suivantes :

- unité d'entretien immeuble,
- unité restaurant cafétéria,
- unité standard téléphone,
- unité boutique.

Bureau « Réunions et missions »

Au total 47 colloques, réunions et groupes de travail ont été organisés au siège, contre 40 en 1990.

Le nombre de délégués pour lesquels la logistique a été assurée par le bureau « Réunions et missions » était de 1351.

Au total 8 réunions ont été organisées hors du siège (contre 3 en 1990). Le nombre de délégués présents était de 687 ; le bureau a assuré la logistique nécessaire.

Programme « Supports techniques »

Ce programme correspond à la Division des supports techniques de l'Organisation, qui comporte la section « Informatique », et la sous-division « Télécommunications ».

A l'origine, ce programme comportait également une sous-division « Criminal intelligence » qui a été transférée au programme « Police » au mois de mai 1991, conformément à la décision prise par le Comité exécutif lors de sa 97^e session le 26 et 27 mars 1991.

Section « Informatique »

La section « Informatique » s'est attachée à maintenir et à faire évoluer les différents systèmes en

place au Secrétariat général, tout en développant et en suivant les nouvelles applications installées sur les ordinateurs. Ainsi, la première phase de l'installation de l'ASF a pu être réalisée conformément aux prévisions. Néanmoins, certaines saturations apparaissent, qui nécessiteront de futurs renforcements.

L'informatique comporte trois systèmes différents installés en 1989 - IBM, Digital et Wang - autour desquels s'articule son activité.

Système CIS/STAIRS (Criminal Information System/Storage and Information Retrieval System) : Des modifications ont été apportées afin de prendre en compte l'intégralité des données nominatives qui seront transférées sur le système ASF ; 8 terminaux et 1 imprimante ont été installés à la section ASA. L'application « Objets d'art » a été finalisée en début d'année. A la fin 1991, 110 terminaux et 11 imprimantes étaient reliés à l'ordinateur.

Système All-in-One (bureautique et messagerie électronique) : Le traitement de texte en langue arabe a été intégré sur ce système. Des mises à niveau sur le logiciel All-in-One ont été effectuées pour répondre aux spécifications du constructeur et aux besoins de connexion sur le système X.400. Cette connexion sera effective en 1992.



Un des représentants de la Belgique.

Durant la 60^e Assemblée générale, une liaison a été établie entre Punta del Este et le Secrétariat général pour la transmission des procès-verbaux des réunions. Ainsi, les traductions de ces documents au sein du Secrétariat général et leur retransmission à Punta del Este ont pu se faire dans les meilleurs délais. En fin d'année 1991, plus de 120 terminaux et 40 imprimantes étaient connectés sur cet ordinateur, avec 170 comptes ouverts (utilisateurs définis).

Système Archives : Ce système est opérationnel depuis octobre 1989 et répond tout à fait aux besoins de l'Organisation. En fin d'année 1991, quelque 25 disques optiques numériques étaient occupés. Ceci correspond à 61 000 dossiers scannés, soit environ 600 000 images pour 200 000 messages stockés. Vingt stations et 3 scanners étaient connectés à ce système, et les temps de réponse observés correspondent aux spécifications définies.

Système Automated Search Facility (ASF) : A ce propos, un contrat a été signé entre la société Wang et l'OIPC-Interpol le 19 avril 1991. Une équipe de travail regroupant des membres de la section « Informatique » et de la Sous-division des télécommunications a été formée pour mener à bien ce projet.

Sous-division « Télécommunications »

Le trafic qui a été échangé à travers la station centrale en 1991 a été de 964 916 messages, ce qui représente une augmentation de 5,2 % par rapport à 1990 et de 11,4 % par rapport à 1989. Cette croissance à un rythme soutenu se confirme cette année.

Le rapport du nombre de messages retransmis au nombre de messages reçus par la station centrale (appelé coefficient de diffusion) s'accroît également : 2,80 contre 2,70 en 1990 et 2,39 en 1989.

Le trafic télétexte a fortement augmenté (+17 %), les trafics ARQ (Automatic Retransmission



Les délégués de Belize et du Bénin.

Request) et télex se sont stabilisés. La mise en service progressive du serveur X.400 en fin d'année aura des effets sensibles sur ces derniers en 1992.

Dans la répartition du trafic entre les régions, on voit que la part de l'Europe reste absolument prépondérante (86,6 %).

Evolution du réseau de télécommunications en 1991

L'année 1991 a d'abord vu la mise en service du serveur X.400 à partir du mois d'octobre, apportant ainsi une première conclusion à trois années d'efforts ininterrompus vers cet objectif. Les premières connexions significatives de BCN ont eu lieu vers la fin de l'année.

Plusieurs BCN ont pu être connectés au serveur dès cette année : Oslo, Londres, Stockholm, Copenhague et Ottawa. La connexion de Rome était imminente fin décembre.

En conséquence, le trafic ARQ commence à se désengorger, et le transfert vers le télex diminue, ce qui est bénéfique pour les coûts.

Par ailleurs, tous les BCN à trafic important ont choisi de s'équiper avec les systèmes X.400 de Rétix, qui avaient été présentés à la conférence Interpol des télécommunications en 1990.

Modernisation des stations nationales : Les contacts avec les BCN au sujet de leur équipement se sont poursuivis à un rythme important en 1991, en particulier avec ceux pouvant être connectés au serveur X.400 : Suède (en service), Etats-Unis, Allemagne, France et Russie (en préparation). Plusieurs études sont en cours pour des BCN d'Europe et du Moyen-Orient. La politique d'entraide a également été poursuivie au bénéfice des pays suivants : Ghana, Bénin, Nigéria, Gabon et Cameroun.

Système de chiffrement : La réception définitive du système a eu lieu le 14 août 1991. Les BCN peuvent se doter de ce système performant qui permet d'assurer de façon très efficace la sécurité des messages transmis. Une lettre circulaire leur a été adressée à ce sujet.

Le réseau Caraïbes - Amérique centrale a été équipé dans le cadre du projet avec l'UNDCP, et la réception est en cours.

Programme de modernisation régionale : Une politique générale visant à développer le réseau dans les régions qui en ont le plus besoin a été proposée dès le mois d'avril 1991. Les études réalisées ont abouti à l'approbation lors de la 60^e Assemblée générale de Punta del Este de la politique dite de modernisation régionale contenue dans le rapport n° 11 présenté

à l'Assemblée générale. La mise en œuvre de cette politique doit permettre à tous les BCN du réseau Interpol d'avoir un équipement moderne et homogène leur permettant de communiquer de façon satisfaisante selon la norme X.400, et ensuite d'installer des systèmes ASF régionaux. Elle constitue un projet important et ambitieux pour les années à venir.

L'un des représentants du Danemark.



QUESTIONS FINANCIERES

Le rapport présenté reflète la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 1991. Il comprend traditionnellement quatre parties : le bilan, le compte de résultat, le compte d'exécution du budget et le résultat budgétaire.

Le bilan (Tableau I)

Le résultat net comptable de l'exercice, au 31 décembre 1991, s'élève à 3 151 052, 49 CHF.

Le compte de résultat (Tableau II)

Produits

Contributions appelées : L'accroissement du montant des produits (2,3 millions de CHF) est dû pour une large part à l'augmentation du montant des contributions appelées, qui passe ainsi à 23 155 040,84 CHF. Cet accroissement résulte de la souscription de 59 unités budgétaires supplémentaires, dont le montant unitaire reste constant (17 300 CHF).

Produits d'activités annexes : Ils s'élèvent à 1 166 349,56 CHF et comprennent : les redevances versées par la société Keesing (revue Contrefaçons et falsifications) pour un total provisionné de 885 108,88 CHF ; les recettes provenant des abonnements RIPC et des ventes

de brochures pour 32 415,41 CHF (à noter que le montant des seuls abonnements RIPC est passé de 14 916, 43 CHF à 22 250,76 CHF, soit une progression de 49 %) ; les autres produits annexes, qui passent de 175 640,06 CHF à 248 825,27 CHF.

Autres produits : Ils comprennent essentiellement la subvention de l'UNDCP pour 243 393, 56 CHF dans le cadre du projet Caraïbes, et des remboursements de TVA d'un montant de 909 055,45 CHF. Les produits financiers ont augmenté de 237 758,62, soit 12,2 %, pour atteindre 2 195 923,46 CHF. Les produits exceptionnels se sont élevés à 582 737, 70 CHF.

Au total, les produits s'élèvent à 29 204 549, 53 CHF et sont en accroissement d'approximativement 2,3 millions CHF.

Charges

Le poste « Services extérieurs » passe de 1 868 760,55 CHF à 2 600 498,85 CHF, et cette hausse provient des postes entretien du bâtiment et du matériel informatique, de l'entretien-réparation des aménagements-agencements-installations. Les charges de personnel s'élèvent à 14 610 740, 62 CHF contre 12 990 085,13 CHF en 1990 et augmentent ainsi de 1 620 655,49 CHF.

Au total, les charges s'élèvent à 26 053 497, 04 CHF contre 25 022 307, 19 CHF en 1990, soit une hausse de 1 million CHF. On notera que cette hausse se décompose principalement comme suit :

charges de fonctionnement	+ 2,8 millions CHF
charges financières	- 0,6 million CHF
charges exceptionnelles	- 1,3 millions CHF
dotation aux amortissements et provisions	+ 0,1 million CHF
	<u>+ 1,0 million CHF</u>

Le compte d'exécution du budget

Il convient de rappeler en préambule que le compte d'exécution du budget 1991 a été établi sur la base d'un taux de change de 3, 9216 FRF pour 1 CHF, alors que le projet avait été adopté lors de la 59^e session de l'Assemblée générale à partir d'un taux de change de 3,85 FRF pour 1 CHF.

A l'analyse de ce compte, le montant des contributions appelées s'établit à 23,1 millions CHF et dépasse les prévisions (22,1 millions CHF) de 1 million par la souscription de 59 unités budgétaires supplémentaires. Le total des recettes a atteint 29,0 millions CHF, contre 25,4 prévus.

Le montant des dépenses montre une diminution (0,8 million

TABLEAU I - BILAN
(en milliers de francs suisses)

Actif	1990 (1 CHF = 3,9334 FRF)	1991 (1 CHF = 3,9216 FRF)
Valeurs immobilières nettes après amortissement	37 398	37 424
Comptes de tiers	10 459	10 242
Comptes financiers	20 627	23 022
Comptes de stocks	359	528
Total de l'actif	68 843	71 216
Passif		
Patrimoine	63 343	65 141
Dettes à court terme	3 598	2 924
Résultats nets comptables	+1 902	+3 151
Total du passif	68 843	71 216

TABLEAU II - COMPTE DE RESULTAT
(en milliers de francs suisses)

Produits	1990 (1 CHF = 3,9334 FRF)	1991 (1 CHF = 3,9216 FRF)
Contributions appelées	22 134	23 155
Autres produits	4 790	6 050
Total	26 924	29 205
Charges		
Frais de personnel	12 990	14 611
Autres charges	8 620	7 877
Dotations provisions, amortissements	3 412	3 566
Résultats nets comptables	+1 902	+3 151
Total	26 924	29 205

TABLEAU III - COMPTE D'EXECUTION DU BUDGET DE 1991
(en milliers de francs suisses)

Recettes budgétaires	Réalisation (1 CHF = 3,9216 FRF)	Budget (1 CHF = 3,85 FRF)
Contributions	23 155	22 127
Autres recettes	5 865	3 238
Prélèvements sur fonds		
Total	29 020	25 365
Dépenses budgétaires		
Frais de personnel	14 611	15 255
Transports, déplacements	1 256	1 147
Entretien, maintenance	2 618	2 877
Télécommunications	1 775	1 516
Autres charges de fonctionnement	2 101	2 491
Biens amortissables	2 196	2 079
Dépenses sur fonds		
Total	24 557	25 365
Solde du budget	+4 463	

CHF) par rapport au budget initial : elles s'élèvent à 24,6 millions CHF contre 25,4 millions CHF.

Résultat budgétaire

Il ressort de ce qui précède et des différents tableaux de compte d'exécution du budget un solde excédentaire de 4 463 000 CHF.

Le résultat budgétaire présenté à l'Assemblée générale est le suivant :

Solde du budget : + 4 463 kCHF
Arriérés
de contributions : - 4 154 kCHF
Excédent budgétaire : + 309 kCHF

Rapport de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'exercice 1991

La Cour des comptes française est le vérificateur extérieur choisi par la 55^e Assemblée générale de Belgrade et dont le mandat a été renouvelé pour trois ans lors de l'Assemblée générale de Lyon en 1989.

Le rapport présenté concerne la gestion administrative et financière de l'Organisation. A la suite des contrôles auxquels ils ont procédé, les vérificateurs estiment que les comptes présentés sont sincères et véritables et peuvent donc être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Toutefois, comme pour les quatre exercices précédents, ils tiennent à préciser que l'excédent du compte de résultat revêt un caractère exclusivement comptable. En effet, le montant des sommes inscrites en produits au titre des contributions des Membres correspond aux contributions appelées et non à leur encaissement effectif.

Contributions statutaires

Au 31 décembre 1991, le montant brut des arriérés de contributions s'élevait à 8 546 198, 80 CHF contre 9 012 386, 96 CHF l'année précédente. Il a ainsi baissé de 5,2 %, alors qu'il avait augmenté de 13 % au terme de l'exercice

précédent. Il importe de mentionner que cette évolution résulte de deux mouvements opposés : d'une part, grâce aux efforts des instances de l'Organisation, un peu plus de la moitié des arriérés dus au 31 décembre 1990 a été versée au cours des 12 mois qui ont suivi, et d'autre part le taux de recouvrement des contributions appelées a progressé de 78,6 à 82,1 %. En revanche, les arriérés des pays débiteurs auxquels sont appliquées les dispositions de l'article 52 du Règlement général ont augmenté cette année encore de près de 500 000 CHF.

Fonds liés à la construction et à l'équipement du nouveau siège, et au transfert du personnel

L'importante opération que constituait le transfert du siège à

Lyon aura marqué une étape décisive dans la vie de l'Organisation. Elle s'est déroulée sans difficultés majeures, conformément au programme défini et en respectant d'une manière générale les délais et budgets impartis.

Il est proposé à l'Assemblée générale de procéder à la clôture de ces trois comptes.

Choix des vérificateurs extérieurs pour la période 1992-1995

Sur proposition du Comité exécutif, approuvée par la Commission sur les finances, l'Assemblée générale charge la Cour des comptes du Luxembourg de la vérification extérieure des comptes de l'Organisation pour la période courant de 1992 à 1995.

Projet de budget 1993

Ce projet a pour objectifs globaux les trois points énumérés ci-dessous :

- améliorer l'efficacité des services du siège ;
- poursuivre la mise en œuvre du plan de modernisation régionale ;
- développer les actions de formation en faveur du personnel des BCN des Etats membres les plus défavorisés.

Il convient de noter que ce projet a été bâti sur l'hypothèse du versement par les Membres de 1 550 unités budgétaires d'une valeur unitaire de 17 300 CHF.

S'agissant des questions financières, l'Assemblée générale adopte les résolutions AGN/61/RES/1-2-3-4.

TRAFIC INTERNATIONAL DES DROGUES

Comme nous l'indiquions déjà l'année dernière, pour les services de répression du monde entier ainsi que pour ceux qui participent à l'élaboration de la législation, aux programmes de cultures de remplacement, à l'éducation et à la réinsertion des toxicomanes, le trafic et l'abus des drogues demeurent une question prioritaire. Les problèmes auxquels sont confrontés les spécialistes de chacun de ces domaines demeurent préoccupants et très divers. Au cours de l'année 1991, on a constaté une augmentation considérable de l'offre de cocaïne en Europe, ainsi qu'une multiplication apparente des efforts visant à acheminer de la cocaïne au Moyen-Orient. Il semble aussi, d'après certaines indications, que la Colombie soit en train de devenir un pays producteur d'héroïne, ainsi qu'en témoigne le fait que ce pays a signalé la destruction de 1097 hectares de pavot à opium, la saisie de 30 kg d'opium et de 17 kg de morphine. Des passeurs d'héroïne originaires d'Afrique de

l'Ouest se livrent au transport de cocaïne, et certains signes indiquent la mise en place d'un système d'échange cocaïne-héroïne, qui pourrait être pour les trafiquants un moyen de tirer le meilleur parti de leurs ressources et d'optimiser leurs gains. On a également constaté une augmentation des saisies de LSD et d'amphétamines. Le présent rapport est une brève étude analytique des informations relatives aux saisies de drogues communiquées au Secrétariat général par les 158 pays membres de l'OIPC-Interpol en 1991.

Opium et ses dérivés

Opium

En 1991, le Proche-Orient, l'Asie du Sud-Ouest, l'Asie du Sud-Est et le Mexique sont restés les principales régions de culture illicite de pavot à opium. Malgré les programmes de destruction et de remplacement des cultures mis en

œuvre dans ces régions, on évalue la production illicite totale à plus de trois mille tonnes. On a constaté un certain trafic transfrontalier d'opium entre l'Afghanistan et l'Iran, ainsi qu'entre l'Union de Myanmar et la Chine, mais, dans l'ensemble, on continue toujours à transformer l'opium en morphine et en héroïne dans les régions de production. En ce qui concerne l'opium, les principales saisies ont été opérées en Iran (7 tonnes), au Pakistan (6 tonnes), en Inde (2 tonnes), en Thaïlande (1,5 tonne), et à Myanmar (1,5 tonne).

Morphine

Le trafic de morphine a augmenté en 1991. D'énormes quantités de drogue auraient été produites en Afghanistan et transportées via l'Iran en Turquie, où les laboratoires de transformation d'héroïne paraissent avoir poussé comme des champignons. Les autorités iraniennes ont intercepté plus de 10 tonnes de morphine



Le délégué de Haïti.

dans le cadre de 8 saisies, opérées pour la plupart près de la frontière avec la Turquie. Cette tendance se poursuit, et, au cours du premier semestre 1992, plus de 6 tonnes de morphine provenant d'Afghanistan ou du Pakistan et destinées à la Turquie ont déjà été saisies en Iran. Les autorités turques ont démantelé six laboratoires de transformation d'héroïne et saisi 27 tonnes d'anhydride acétique en 1991.

Héroïne

L'abus d'héroïne est, une fois de plus, très répandu, et la production et les exportations d'héroïne ont considérablement augmenté en dépit du renforcement sensible de la coopération internationale policière. En Asie du Sud-Ouest, la situation en matière de production et de trafic d'héroïne semble s'être aggravée en 1991 comme en témoignent les saisies opérées par les services de répression de la région (Pakistan : 6 tonnes, dont 3 200 kg dans une seule affaire ; Iran : 2 tonnes ; Inde : 616 kg).

Ces importantes quantités d'héroïne ont été produites et écoulées, afin de satisfaire une demande locale en augmentation constante, mais aussi de répondre aux besoins croissants des toxicomanes en Europe et en Amérique du Nord. En Europe, la drogue a été principalement acheminée par

la route des Balkans, qui prend naissance dans les contrées désertiques de l'Afghanistan et finit dans les rues animées d'Europe centrale. On estime que près de 80 % des 7 200 kg d'héroïne saisis en Europe en 1991 ont été transportés par cette route. Cette tendance s'est poursuivie en 1992. La guerre civile en Yougoslavie a obligé les trafiquants à acheminer leur marchandise de Turquie en Grèce et en Italie par la voie maritime, ou bien de Bulgarie en Roumanie, Hongrie et Tchécoslovaquie par la voie terrestre.

En Asie du Sud-Est, la situation en matière de drogues n'a connu aucune modification spectaculaire. La production d'héroïne s'est poursuivie sans discontinuer dans la région située aux frontières de la Thaïlande, du Laos et de Myanmar, région qu'on appelle communément le Triangle d'or. Comme par le passé, la Thaïlande est le principal débouché de l'héroïne du Triangle d'or. Les autorités thaïlandaises ont saisi 1500 kg d'héroïne, dont un chargement de 315 kg en décembre 1991, et les autorités américaines 600 kg d'héroïne d'origine thaïlandaise en une seule prise. Près de 56 % des 1 376 kg d'héroïne saisis aux Etats-Unis en 1991 provenaient d'Asie du Sud-Est. La Chine est en train de devenir un autre débouché important pour l'héroïne du Triangle d'or destinée aux marchés locaux ou étrangers d'Asie du Sud-Est et des

Etats-Unis. En 1991, les autorités chinoises ont signalé la saisie de 2 tonnes d'opium et d'une quantité équivalente d'héroïne.

Cocaïne

Quoique plusieurs pays aient connu des augmentations substantielles des quantités saisies en 1991, les chiffres des saisies de cocaïne dans le monde ont diminué. En 1991, on a signalé au Secrétariat général de l'OIPC-Interpol la saisie de 58 507,525 kg de cocaïne, soit une baisse de 27 % par rapport aux chiffres de 1990.

La plus grande partie de la coca cultivée dans le monde provient du Pérou. Environ 65 % des cultures illicites se trouvent dans la vallée du Alto Huallaga, où les efforts de répression ont été entravés par les groupes de guérilleros qui opèrent dans la région. Les autorités péruviennes font état d'une probable complicité entre les guérilleros et les producteurs et trafiquants de coca ou de cocaïne. Les guérilleros protégeraient les activités des trafiquants de drogues en échange d'argent et d'armes. L'année dernière, 5,2 tonnes de cocaïne base et de chlorhydrate de cocaïne ont été saisies, et en 1991 on a saisi et détruit 89 installations raffinant de la cocaïne base et un important laboratoire de traitement de chlorhydrate de cocaïne, le plus grand jamais découvert au Pérou.

La Bolivie est le deuxième producteur de coca du monde. En 1991, les autorités boliviennes ont saisi 320 kg de chlorhydrate de cocaïne, ainsi que 3,1 tonnes de cocaïne base, 0,94 tonne de pâte de coca, 26 000 litres d'« agua rica » (produit liquide équivalent à 26 tonnes de cocaïne base) et 600 000 litres de produits chimiques essentiels. A la suite du démantèlement de plusieurs organisations de trafiquants de cocaïne par les autorités colombiennes, les trafiquants colombiens ont transféré plusieurs laboratoires de fabrication de cocaïne en Bolivie.

La Colombie vient au troisième rang dans le monde pour la cul-

ture de coca et au premier rang pour la production de chlorhydrate de cocaïne. Elle traite 80 % environ du chlorhydrate de cocaïne produit dans le monde. En 1991, les autorités colombiennes ont saisi plus de 77 tonnes de chlorhydrate de cocaïne, 9,3 tonnes de cocaïne base et 239 laboratoires de cocaïne. En 1991, une opération a été lancée avec succès contre le cartel de Medellín ; elle a abouti à la reddition de plusieurs dirigeants du cartel. Le gouvernement colombien a engagé une répression très dure contre le Cartel de Cali.

Le principal marché de la cocaïne reste les Etats-Unis. Selon les dernières informations, on estime à plus de 6 millions le nombre de personnes ayant consommé de la cocaïne au moins une fois en 1990 et à plus d'un demi-million le nombre de celles ayant consommé du crack. En raison des prix relativement bas de la cocaïne aux Etats-Unis, les cartels sud-américains de la cocaïne sont en train de viser des marchés beaucoup plus lucratifs tels que l'Europe ou le Japon, où leurs produits sont vendus à un prix beaucoup plus élevé. L'Espagne et le Portugal sont les principales voies d'accès au marché européen de la cocaïne, du fait principalement des liens historiques et culturels unissant ces deux pays à l'Amérique du Sud.

Cannabis

En 1991, le cannabis est resté une drogue couramment consommée, et donc cultivée et distribuée à grande échelle. De très importantes quantités de résine de cannabis ont été acheminées du Maroc, du Liban, d'Afghanistan, du Pakistan et du Népal vers l'Europe et l'Amérique du Nord par la voie maritime (50 %), la voie aérienne (3 %) et la voie terrestre (47 %). Le trafic de feuilles de cannabis en provenance d'Afrique subsaharienne, d'Amérique centrale et des Caraïbes s'est caractérisé par une augmentation de volume et par une plus grande diversité des lieux de destination. Quatorze pays africains ont saisi 53 tonnes de canna-

bis, dont 36 tonnes au Maroc. En Europe, 221 tonnes ont été saisies en 1991, contre 200 en 1990, et déjà 81 tonnes pour le 1^{er} semestre 1992. En 1991, l'Espagne en a saisi 87 tonnes, les Pays-Bas 34 tonnes, le Royaume-Uni 29 tonnes et la France 24 tonnes. Les autorités américaines ont saisi 82 tonnes de résine de cannabis en 1991. D'importantes quantités ont également été saisies au Pakistan (237 tonnes), en Inde (52 tonnes) et en Thaïlande (55 tonnes).

Substances psychotropes

La quantité totale des substances psychotropes de production licite dont la saisie a été signalée au Secrétariat général en 1991 est inférieure à celle de l'année précédente. Il en va toutefois différemment en ce qui concerne les substances psychotropes de production illicite comme l'amphétamine, la méthamphétamine, le MDMA (méthylénédiéthylméthamphétamine) et le LSD (acide lysergique diéthylamide). Dans la mesure où les statistiques de saisies peuvent servir d'indicateur, la demande de drogues de ce type aurait considérablement augmenté.

Drogues synthétiques

La méthadone semble être un problème européen. Six pays européens seulement ont signalé de petites saisies. La France et l'Allemagne ont signalé les plus grosses saisies (748 et 716 comprimés respectivement). Il n'y a eu qu'une seule saisie de pentazocine (Allemagne) et une seule de mépéridine (Zambie). On a saisi de la buprénorphine en Russie et en Norvège, ce dernier pays ayant signalé deux importantes saisies (13 000 et 10 130 comprimés respectivement), dont l'origine serait la Thaïlande. Cette substance particulière est souvent utilisée par les héroïnomanes comme succédané en cas de pénurie d'héroïne.

Dépresseurs

Le trafic de méthaqualone entre le sous-continent indien et l'Afrique du Sud n'a pas diminué en dépit des mesures strictes prises

par les autorités indiennes, qui ont saisi 744,100 kg. D'importantes saisies ont été effectuées dans quatre pays africains ; la quantité totale saisie en Afrique s'élève à 937 607 comprimés. 18 000 autres comprimés ont été saisis par les autorités de Hong Kong. En ce qui concerne les comprimés, le total des saisies dans le monde est de près de 4 millions.

En avril 1991, les Pays-Bas ont signalé la saisie de 450 kg de sécobarbital à l'aéroport de Schiphol-Amsterdam. Toutefois, après analyse, on a découvert qu'il s'agissait de chlorhydrate d'hydroxyzine et de lorazépam. Le chargement avait été intercepté car les enquêteurs néerlandais avaient déjà saisi un lot similaire portant le même code de conformité, l'inscription « sécobarbital » et la marque Immenocotal. La drogue était destinée à un pays d'Afrique de l'Ouest.

Stimulants

La production illicite d'amphétamines et de méthamphétamines a beaucoup préoccupé les services de répression. Dix-neuf pays dans le monde ont signalé la saisie d'un total de 485,155 kg d'amphétamines, sans compter d'importantes quantités de capsules et de doses, et des milliers de millilitres et de comprimés ; cette dernière observation met en lumière l'absence d'une unité normalisée pour notifier les saisies de substances psychotropes. Des saisies ont eu lieu en Afrique (principalement en Côte d'Ivoire), en Extrême-Orient (Hong Kong et Thaïlande) et en Australie, mais la plupart des stimulants ont été saisis en Europe (419,155 kg, soit 86 % du total mondial). C'est la plus grosse quantité jamais signalée pour une année au Secrétariat général.

Hallucinogènes

L'abus de MDMA semble être presque essentiellement un problème européen, le seul autre rapport de saisie provenant des Iles Canaries, où l'on a signalé la découverte de 9 doses de MDMA. En Europe, 10 pays ont signalé la saisie de 272,031 kg de drogue,

dont 247,500 kg, soit 91 % du total, au Royaume-Uni. Les principales sources de production de MDMA sont les Pays-Bas et la Belgique. Trois laboratoires ont été démantelés aux Pays-Bas, un en Belgique, un en France et un en Allemagne.

Le MDMA est, une fois de plus, un problème touchant essentiellement le Royaume-Uni, où 236 kg ont été saisis en une seule prise ; la drogue provenait des Pays-Bas. Le seul autre pays ayant signalé une saisie de cette drogue est l'Australie, avec une prise de 212 g.

Il semble que le LSD soit en voie de réapparition ; des rapports ont été reçus d'Afrique (Iles Canaries), d'Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande) et d'Europe (10 pays). La plus grande partie des saisies ont été effectuées en Europe (144 757 doses), la part du lion revenant au Royaume-Uni. La drogue est produite presque exclusivement aux Etats-Unis et aux Pays-Bas. Toutefois, si les Etats-Unis ont un nombre de toxicomanes très élevé, ce n'est pas le cas aux Pays-Bas où l'on n'a saisi que 127 doses de LSD. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont approvisionnées presque essentiellement par les Etats-Unis, l'appoint étant constitué par la drogue venant des Pays-Bas. Il semblerait également qu'en Océanie, dans la plupart des cas, la drogue a été importée illicitement dans les colis postaux.

Précurseurs et produits chimiques essentiels

Plusieurs petites saisies de précurseurs et de produits chimiques essentiels ont été signalées par les pays européens en 1991. Ces saisies étaient principalement liées au démantèlement de laboratoires clandestins, tels que ceux découverts en Allemagne. Parmi les produits chimiques saisis se trouvaient du benzylméthylkétone (BMK), du méthylamine, de l'acide chlorhydrique, de l'éther et de l'éphédrine. Des saisies d'acétone et d'anhydride acétique ont été

signalées, par l'Argentine et la Turquie respectivement. La Colombie a signalé la saisie d'un total de 72 812 litres d'acétone.

Activités de la Sous-division des stupéfiants du Secrétariat général au cours de l'année 1991

Les activités de la Sous-division des stupéfiants ont été extrêmement nombreuses en 1991. Certaines des tâches de la sous-division susceptibles de refléter la portée et le volume des activités sont mentionnées ci-après.



La délégation iranienne.

Notices internationales

Au cours de l'année 1991, 144 trafiquants de drogue ont fait l'objet de notices internationales (141 notices rouges et 3 notices vertes) comportant photographies, empreintes digitales, état civil et alias, antécédents judiciaires, modus operandi, un résumé de leur activité criminelle et le nom de leurs complices.

Informations reçues et transmises

A maintes reprises ces deux dernières années, le personnel de la Sous-division des stupéfiants a incité les Membres à mieux l'informer des saisies de stupéfiants et de substances psychotropes et des arrestations de trafiquants effectuées. Il convient de souligner la

participation accrue des Membres de l'OIPC-Interpol, qui a aidé la Sous-division des stupéfiants dans l'accomplissement de sa mission. L'augmentation des statistiques communiquées permet d'appréhender dans son ensemble l'ampleur du trafic des substances placées sous contrôle international et en particulier de voir quelles sont les principales drogues concernées, ainsi que de mieux comprendre le rôle des pays touchés. Réunies, ces informations permettent de formuler des propositions destinées à aider les services de répression des Membres dans leur lutte contre le trafic international de stupéfiants et de substances psychotropes.

Réunion de la commission

Le délégué du Pakistan expose la situation que connaît son pays, reconnaît l'échec des programmes de substitution et termine en mentionnant une saisie récente de plus de 37 kg d'héroïne à Peshawar, au cours de laquelle 71 ressortissants étrangers ont été arrêtés.

Le délégué de la Côte d'Ivoire affirme que des résultats encourageants ont été obtenus grâce à l'aide des pays amis et de l'OIPC-Interpol.

Le délégué de l'Inde note une diminution des importations d'héroïne d'Asie du Sud-Ouest dans son pays. Les trafics les plus importants restent ceux de l'héroïne, du cannabis, de l'opium et de la méthaqualone. D'importantes

saisies ont été réalisées dans son pays. Il insiste, tout comme le délégué précédent, sur l'importance des relations bilatérales et de la coopération internationale.

Le délégué de la Chine constate l'augmentation des importations de drogues très pures.

Le délégué du Pérou signale que la situation du trafic de drogue dans son pays évolue rapidement en ce qui concerne la production et la consommation (coca en particulier). Des saisies importantes ont eu lieu en cours d'année. Une loi relative au blanchiment de fonds a été promulguée.

Le délégué de la Suisse évoque le rôle financier de la Suisse.

Le délégué de la Turquie parle des accords bilatéraux conclus par son pays et signale qu'en octobre 1992 une réunion organisée par Interpol sur le trafic de drogue s'est tenue dans son pays. Il semble préoccupé par les liens qui existent entre la drogue et le terrorisme.

Le délégué du Viet Nam fait état de la création d'un bureau situé à

Hanoi, et qui se consacre à des campagnes d'information et au problème des cultures de remplacement et à la réinsertion.

Le délégué de la Colombie indique que le trafic de drogue est l'une des préoccupations majeures de son pays. Tout récemment, on a constaté une augmentation des cultures de pavot dans les Andes.

Le délégué du Liban déclare que dans son pays le trafic de drogue s'est aggravé.

Le délégué de l'Iran expose les résultats positifs obtenus par son pays grâce à ses services de coopération internationale.

Le délégué de l'île Maurice fait état de l'accroissement des mesures et des moyens de lutte contre le trafic de drogue.

L'Italie souligne les résultats encourageants obtenus grâce à la nouvelle législation pénale et à une campagne d'information.

Le délégué du Ghana déplore que son pays soit passé d'une situation de transit à une situation de consommation de stupéfiants.

Le délégué du Bangladesh réaffirme sa volonté de coopérer avec l'Inde, le Pakistan et les pays du Sud-Est asiatique. Il évoque la création dans son pays d'un service national de lutte contre le trafic de drogue.

Le délégué du Cameroun fait état de la législation extrêmement rigoureuse de son pays en matière de répression du trafic de drogue, et de l'expérience tentée par onze pays de la sous-région (en collaboration avec les agences spécialisées des Nations Unies) pour se doter en commun d'un office central et d'une législation contre le trafic de drogue.

Le délégué du Portugal annonce qu'une conférence intitulée « Cocaïne et routes de l'Atlantique » organisée avec la collaboration de l'OIPC-Interpol aura lieu en mai 1993 dans son pays.

Le délégué des Etats-Unis réaffirme l'appui de son pays à toute initiative pour promouvoir le partage entre pays membres de l'Organisation d'informations tactiques de police et pour renforcer le contrôle sur les mouvements des précurseurs chimiques essentiels à la fabrication de drogue.

FAUX MONNAYAGE ET DELITS ECONOMIQUES

S'agissant de la criminalité économique internationale, une étude statistique menée par les services du Secrétariat général a démontré que le nombre des affaires est en baisse de 14 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Par contre, le nombre des cas de fraude commerciale est en hausse de 14 %.

Dans le domaine des fraudes à l'investissement, on observe une tendance très sensible à la baisse (-21 %), surtout en Amérique et en Afrique. De même, les indicateurs statistiques montrent que le nombre des fraudes diverses telles qu'abus de confiance, criminalité

informatique et criminalité de l'environnement enregistre une baisse significative, particulièrement en Europe. Toutefois, pour ce qui concerne la criminalité de l'environnement, les affaires sont encore peu nombreuses.

Le faux monnayage

Souci permanent pour la communauté policière internationale, ce secteur d'activité des criminels internationaux s'est accru en volume de 300 % au cours de la dernière décennie, et le développement de systèmes de reprographie en couleurs ne laisse pas d'inquiéter. Toutes les monnaies

sont touchées, mais principalement les devises européennes et le dollar américain. En outre, les liens entre le faux monnayage et d'autres formes de criminalité telles que le trafic d'armes et le terrorisme ne cessent de s'affirmer.

Il apparaît donc indispensable d'intensifier les échanges d'informations et la mise à jour des données techniques sur les diverses formes de falsification de billets de banque. La falsification du dollar américain représente à elle seule 80 % de l'activité de faux monnayage recensée par le Secrétariat général. Sont ensuite visés la lire italienne, la livre anglaise, le deut-

schmark, le franc français et le florin hollandais. De nouveaux éléments de sécurité ont été introduits dans les billets : il s'agit principalement de fils de sécurité et de l'utilisation de micro-impressions.

Le délégué de l'Irlande.



INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS

En 1987, le secrétaire général avait adopté un plan de modernisation à cinq ans prévoyant la création de la Division des supports techniques et le transfert du Secrétariat général à Lyon.

Le premier plan quinquennal pour l'informatique et les télécommunications est arrivé à son terme au début de 1992, avec le concours du Comité permanent pour la technologie de l'information. En conséquence, le présent rapport a pour but non seulement de présenter les systèmes futurs, mais également de faire le point sur le plan quinquennal qui vient de s'achever, sur les progrès réalisés et sur les moyens actuellement à la disposition des BCN.

Systemes actuels, plan quinquennal 1987-1991

Le principal objectif du plan quinquennal 1987-1991 était d'améliorer les services fournis aux BCN par le Secrétariat général, notamment dans le cadre du transfert du siège à Lyon.

On trouvera ci-après une présentation des différents systèmes

mis en œuvre au cours de la période considérée, ainsi que leur état d'avancement à ce jour :

Autocommutateurs de messages (AMSS) et X.400

Le premier autocommutateur international de messages (AMSS) est entré en service au Secrétariat général, à Saint-Cloud, au début 1987. Auparavant, on utilisait la radio, le télex et le morse, qui nécessitaient l'intervention d'un opérateur. L'AMSS a été transféré à Lyon en 1989 et est toujours en service à l'heure actuelle. Ce système assure automatiquement les liaisons radio, qui sont chiffrées grâce à l'utilisation de modems spéciaux, et aussi les liaisons télex et télétéx.

Il avait été annoncé lors de l'Assemblée générale de Nice en 1987 que X.400 deviendrait à l'avenir un protocole de communication standard pour les liaisons internationales. Les prévisions se sont vérifiées, et Interpol a été l'une des premières grandes organisations à se doter d'un serveur automatique (AMSS) X.400 en 1991. Le serveur X.400 du Secrétariat général est

maintenant en service et remplacera l'ancien AMSS à la fin 1993. A l'heure actuelle, les BCN sont de plus en plus nombreux à se moderniser et à communiquer directement via ce serveur X.400. Le coût moyen de l'envoi d'un message par le X.400 sur une ligne X.25 est de 3 FRF, contre 20 FRF avec le télex.

Du fait de la modernisation mentionnée ci-dessus, la station radio de Saint-Martin d'Abbat sera fermée à la fin 1993, et les deux fonctionnaires qui y travaillent seront transférés à Lyon. Le Secrétariat général arrêtera l'émission et la réception des communications radio à la fin 1993.

Chiffrement des communications

Le système Interpol de communication avait perdu de sa crédibilité au milieu des années 80, les messages radio n'étant pas chiffrés et pouvant facilement être interceptés par des radio-amateurs. On a remédié à cette situation en 1987, avec l'introduction du chiffrement par des modems spécialisés, qui était devenu obligatoire sur le réseau.

L'étude de faisabilité concernant le serveur X.400 comprenait une étude approfondie sur le chiffrement des communications sur le nouveau réseau. Ainsi, le système de chiffrement dont on dispose aujourd'hui fonctionne comme une boîte noire reliée aux micro-ordinateurs utilisés pour les communications sur le réseau X.400. Ce dispositif n'est pas d'un coût élevé et assure une sécurité maximale.

Système de documentation criminelle (CIS)

En 1987, une étape importante a été franchie lorsqu'Interpol a entrepris d'informatiser son fichier manuel de renseignements sur des malfaiteurs d'importance internationale. En 1984, un Règlement sur la coopération policière internationale, comportant des règles de protection des données, était entré en vigueur. L'année 1987 vit l'ajout d'un règlement sur l'épuration des fichiers. Le principe fondamental de ce règlement est la vérification périodique de certaines données et la destruction des informations de police à l'issue d'une période de cinq ans, sauf si l'individu se signale à nouveau à l'attention de la police au cours de cette période. Une commission de contrôle des fichiers indépendante a été créée afin de veiller au respect de ces réglementations internes.

La conversion des fichiers de la documentation criminelle a été réalisée en deux ans, entre 1987 et 1989, et, conformément au nouveau Règlement, 120 000 malfaiteurs d'importance internationale ont été enregistrés dans l'ordinateur du CIS. Le système de documentation criminelle (CIS) est la pierre angulaire des informations de police détenues aujourd'hui au Secrétariat général. Le système est à l'usage exclusif du Secrétariat général et n'est connecté à aucun système extérieur. Les possibilités de recherche sont très nombreuses (recherche à partir de la transcription phonétique du nom, recherche à l'intérieur d'un texte libre). Le temps de réponse est inférieur à 2 secondes pour un

total de 180 000 malfaiteurs d'importance internationale actuellement enregistrés dans le système fin 1992.

L'ancien ordinateur du CIS a été remplacé en 1989 au moment du transfert à Lyon. Par ailleurs, un nouveau système de stockage et de recherche des données relatives aux œuvres d'art a été mis au point dans le CIS, et ce logiciel sera utilisé dans le système de recherche automatique (ASF) à un stade ultérieur.

Système d'archivage électronique

En novembre 1989, Interpol a été l'un des premiers à mettre en service un système d'archivage électronique. La totalité des dossiers de la documentation criminelle d'Interpol sont maintenant stockés sur disques optiques numériques. Les pages des dossiers sont scannées et peuvent ensuite être visualisées sur des micro-ordinateurs.

Les quelques difficultés posées par l'indexage des dossiers ont été surmontées en connectant le système d'archivage au CIS. Cette mesure présentait deux principaux avantages :

- La référence du dossier du CIS est utilisée comme référence principale dans le système d'archivage. Les numéros de référence sont transférés électroniquement par des opérateurs du CIS vers le système d'archivage. La création de l'index « image » se fait alors automatiquement, ce qui élimine tout risque d'erreur.

- Un fonctionnaire de police peut effectuer des recherches dans la base de données du CIS puis consulter les pages d'un dossier au moyen du même micro-ordinateur.

L'association du CIS et du système d'archivage permet à un fonctionnaire de police de rechercher et de visualiser *toutes* les informations disponibles en quelques secondes, alors qu'avec un système manuel cette opération prendrait normalement plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

Système de bureautique

Lors de l'étude de faisabilité menée en 1987, la nécessité d'installer un système de bureautique s'est imposée, et ce système est devenu une priorité. Il était particulièrement urgent d'équiper secrétaires, traducteurs et réviseurs d'un système de traitement de texte efficace pouvant être utilisé dans les quatre langues de travail d'Interpol.

En mai 1989, un système électronique standard appelé All-in-One a été installé au Secrétariat général, à Lyon. Il offre les fonctions suivantes : traitement de texte, archivage et messagerie interne électroniques. Toutefois, le système standard ne permettant pas le traitement de texte en arabe, il a fallu remédier à cette situation en installant un logiciel spécifique compatible avec le système All-in-One.

L'utilisation de ce système a doublé en trois ans, et, en août 1992, sa capacité a été augmentée pour faire face à l'accroissement de la charge de travail.

En outre, à la fin 1992, il est prévu de connecter la messagerie électronique interne au système X.400 externe. Les divisions du Secrétariat général seront ainsi reliées directement aux BCN et aux stations régionales, et il ne sera plus nécessaire d'effectuer un double travail de préparation des messages.

Transfert du Secrétariat général à Lyon

Le transfert des services techniques du Secrétariat général de Saint-Cloud à Lyon a été réalisé le 22 mai 1989. Le nouveau siège à Lyon constituait un environnement idéal pour la modernisation.

Le transfert s'est effectué à la date prévue sans diminution notable des services. L'AMSS, qui est un double système de communication, a été démonté et installé à Lyon en deux temps. Dans un premier temps, il devait pouvoir fonctionner tant à Lyon qu'à Saint-

Cloud, et, dans un deuxième temps, le système devait être entièrement remonté à Lyon. Cette opération difficile a été menée à bonne fin dans les délais prévus.

Les nouveaux systèmes de documentation criminelle et de bureau-tique ont été installés dans le nouveau bâtiment immédiatement avant le transfert, et les deux systèmes ont été mis en service à la date prévue, le 22 mai 1989.

Un important travail de préparation technique a été effectué afin d'assurer la réussite du transfert à Lyon. La salle informatique, le câblage, la répartition des postes informatiques dans les bureaux, ainsi que le câblage téléphonique ont été des projets importants.

Au total, 20 km de câbles ont été utilisés dans le nouveau bâtiment, pour les ordinateurs et le téléphone.

- Répondre sans délai aux demandes des BCN au moyen des systèmes ci-dessus,
- Tirer le meilleur parti possible de la nouvelle technologie.

Système de recherche automatique

Le système de recherche automatique (ASF) était inscrit dans le plan quinquennal présenté en 1987. La mise en œuvre de ce système était fonction de la réussite de la modernisation du Secrétariat général. Sans l'infrastructure et le support technique fournis par les autres projets, notamment les nouveaux locaux, le X.400, le CIS et le système d'archivage électronique, la création de l'ASF n'aurait pas été possible. Pour cette raison, l'ASF arrivait en dernière position sur la liste des priorités du plan quinquennal.

fournir des images (empreintes digitales et photographies).

Une abondante documentation sur l'ASF ayant été diffusée, ne sont repris ici que les principes fondamentaux du système.

L'ASF permet aux BCN d'accéder directement, à l'aide de micro-ordinateurs, à une base de données de police implantée au Secrétariat général. La base de données contient également les empreintes digitales et les photographies d'individus faisant l'objet de notices internationales (personnes recherchées, soupçonnées ou disparues). Un certain nombre d'options sont offertes aux BCN, leur offrant diverses possibilités d'accès au système, en fonction de leurs besoins et de leur budget d'équipement. Ils peuvent ainsi choisir entre les options suivantes :

Option 1 : Achat d'un micro-ordinateur pour les communications X.400 ; recherches (noms ou renseignements) effectuées par le service de réponse aux messages (MRB).

Option 2 : Achat d'un micro-ordinateur permettant l'accès direct à la base de données ASF (fonction images *exclue*).

Option 3 et 4 : Achat d'un micro-ordinateur permettant l'accès à la base de données ASF et images. Possibilité de stocker les données concernant tous les individus faisant l'objet d'une notice internationale dans le même micro-ordinateur au BCN. Possibilité pour le BCN de se doter d'un réseau local (LAN) reliant des micro-ordinateurs ASF et X.400.

Option 5 : Permet l'intégration de *plusieurs* micro-ordinateurs X.400 et ASF-images dans un réseau du BCN, ou d'un nombre limité de micro-ordinateurs dans un réseau national de police.

Les tests de recette de l'ASF et des configurations pour les BCN ont été achevés le 1^{er} juillet 1992. Le système est maintenant opérationnel et peut être utilisé par les BCN et les stations régionales.



Un des représentants de la délégation israélienne.

Service de réponse aux messages (MRB)

Le service de réponse aux messages (MRB) a également été créé au moment du transfert à Lyon. Les buts et les objectifs du MRB, qui ont été atteints, sont les suivants :

- Traiter les informations de police et les enregistrer dans le CIS et le système d'archivage électronique.

En 1987, l'ASF était considéré comme le summum du progrès. Il devait offrir aux BCN le moyen d'accès le plus perfectionné à la documentation criminelle internationale, dans les limites de la technologie moderne et dans la meilleure tradition d'efficacité de la coopération policière internationale. Cela reste vrai aujourd'hui, et l'idée de base a même été développée pour permettre au système de

L'ASF occupe une place importante dans le nouveau plan quinquennal 1992-1996, et des améliorations supplémentaires sont prévues (introduction dans la base de données d'informations sur les œuvres d'art volées, les documents de voyage et la fausse monnaie, et possibilité de télécharger l'intégralité de la base de données vers les BCN aux fins d'utilisation sur les ordinateurs et réseaux existants de la police). Il est essentiel de noter que l'ASF repose sur la coopération policière internationale et qu'aucune information ne peut être fournie à des BCN au moyen de l'ASF sans l'assentiment exprès du BCN ayant communiqué l'information. Cette restriction est nécessaire et s'applique également aux individus recherchés faisant l'objet de notices internationales.

La grande majorité des BCN ont donné leur assentiment à l'enregistrement des informations dans l'ASF, mais un certain nombre n'ont pas répondu, et les renseignements concernant les malfaiteurs recherchés par leur pays ne peuvent pas être diffusés tant qu'ils n'ont pas donné leur assentiment.

Conclusion

Comme il a déjà été indiqué, le plan quinquennal 1987-1991 a été mené à bonne fin par le Secrétariat général. Le Secrétariat général a été modernisé et dispose maintenant de systèmes informatiques utilisant une technologie de pointe. La conséquence globale est une amélioration considérable des services fournis aux BCN, notamment dans le domaine des communications et de l'accès aux informations de police. Mais toutes les possibilités offertes par la modernisation ne pourront être utilisées que lorsque les BCN se seront également modernisés et exploiteront pleinement les moyens désormais à leur disposition. De nombreux BCN sont en cours de modernisation et font l'acquisition des équipements suivants :

- micro-ordinateurs X.400 pour les communications,
- chiffrement pour le X.400,
- équipement ASF (système de recherche automatique).

Il est incontestable qu'un certain nombre de BCN auront besoin d'une assistance technique et financière pour acquérir ces équipements, et cette aide est prévue dans le nouveau plan quinquennal 1992-1996 présenté ci-dessous, dans le cadre de la modernisation régionale.

A l'aune des efforts de modernisation consentis, les possibilités offertes par l'Organisation et son rôle sont plus importants que jamais, et Interpol dispose de moyens adaptés pour poursuivre, avec le concours des Bureaux centraux nationaux et des stations régionales, la lutte contre la criminalité internationale.

Nouveau plan quinquennal 1992-1996

Le plan quinquennal 1992-1996 est pratiquement entièrement consacré à l'amélioration des possibilités offertes par Interpol aux BCN, stations régionales et bureaux sous-régionaux. La priorité est accordée aux télécommunications et à l'accès au système de recherche automatique. La possibilité d'utiliser des satellites sera étudiée, et les messages formatés utilisant des logiciels pour l'échange électronique des données (EDI) feront également l'objet d'une étude plus approfondie.

Modernisation régionale

Lors de la 60^e session de l'Assemblée générale, un plan de modernisation régionale a été adopté, et ce plan est l'une des priorités du nouveau plan quinquennal.

L'idée de la modernisation régionale est d'aider les stations régionales et les BCN qui ont besoin d'une assistance technique et financière, afin de mettre en œuvre le plan de modernisation présenté ci-après.

Première étape : communications

Stations régionales : Installation d'un mini-AMSS (serveur X.400) pour la transmission automatique des messages à l'intérieur de la région et vers le Secrétariat général.

Bureaux centraux nationaux : Installation de micro-ordinateurs pour les liaisons par messagerie électronique avec la station régionale et le Secrétariat général. Une aide financière sera également accordée pour l'installation, la formation et la maintenance.

La première étape du plan de modernisation régionale a démarré, et la région Amérique du Sud sera la première à être dotée des équipements décrits ci-dessus, au début de 1993.

Le projet Amérique du Sud est financé conjointement par le Secrétariat général et par le BCN des Etats-Unis, qui achètera les équipements et fournira les services nécessaires aux BCN de la région. Le mini-AMSS (X.400) sera installé au bureau sous-régional de Buenos-Aires.

Les autres régions à équiper en priorité sont l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et les Caraïbes. Dans cette optique, le ministère français de la Coopération a proposé une aide financière pour le projet Afrique de l'Ouest, qui devrait être lancé en 1993. D'autre part, le secrétaire général a sollicité une aide des Nations Unies pour la mise en œuvre et la réalisation du projet Caraïbes et Amérique centrale, et cette demande a été acceptée.

Le Secrétariat général sert de station régionale pour 60 BCN, et le plan de modernisation régionale concerne également les pays, notamment en Europe de l'Est, qui ont besoin d'une assistance.

Deuxième étape : système de recherche automatique (ASF)

Le plan de modernisation régionale à plus long terme s'articule autour des axes suivants :

Stations régionales : Développer le système de recherche automatique (ASF) afin de permettre le téléchargement de l'intégralité de la base de données ASF (à l'exclusion des images dans un premier temps) vers les stations régionales. La mise au point de nouveaux logiciels sera nécessaire afin de permettre une mise à jour quotidienne de la base de données de la station régionale et de veiller au respect des restrictions imposées par les BCN dont émanent les informations.

Bureaux centraux nationaux : Mettre au point et installer des logiciels ASF dans les BCN, pour leur permettre d'avoir directement accès à la base de données ASF de leur station régionale ; ce qui leur fera économiser le coût des communications avec Lyon.

Accès à de nouvelles applications ASF

Des améliorations seront apportées au système de recherche automatique dans le cadre du plan quinquennal, afin d'offrir de nouvelles possibilités aux BCN. Il s'agira d'ajouter des applications qui tireront parti de la fonction « images » du système. Les améliorations proposées sont :

ASF - œuvres d'art volées : Un logiciel a été mis au point par le personnel du Secrétariat général permettant aux utilisateurs de procéder à des recherches dans l'ordinateur du CIS à partir de la description d'une œuvre d'art. Les critères de recherche seront établis à partir des informations contenues dans les formulaires relatifs aux œuvres d'art volées remplis par les BCN.

Il est prévu de mettre au point une fonction analogue sur l'ASF, mais la base de données contiendra *en outre* une photo de l'œuvre d'art volée, qui pourra être visualisée sur écran par l'utilisateur.

ASF - document de voyage : Un logiciel analogue sera mis au point sur l'ASF pour rechercher et consulter des photos de documents de voyage authentiques ou

faux (passeports et documents d'identité). Un tel système (en couleurs) a déjà été mis au point au BCN des Pays-Bas, où les spécialistes ont proposé d'aider le personnel du Secrétariat général.

ASF - fausse monnaie : La possibilité d'effectuer des recherches et de visualiser des photos de contrefaçons de monnaie constituerait une application intéressante pour les BCN. Ce système pourra être mis en œuvre, sous réserve d'une étude complète de faisabilité menée en collaboration avec le CPTI.

matériel et le logiciel nécessaires pour pouvoir utiliser cette fonction. Une étude de faisabilité sera menée avec le concours des membres du CPTI.

Comme il a été indiqué ci-dessus, l'ASF occupe une place importante dans le nouveau plan quinquennal. Grâce à ce nouveau plan établi en liaison avec le Comité permanent sur la technologie de l'information, les BCN et les stations régionales disposeront de moyens modernes pour coopérer. Il est demandé à tous les pays membres d'Interpol d'apporter



Un membre de la délégation du Mali.

ASF - téléchargement des informations vers les BCN : Des membres du Comité permanent sur la technologie de l'information (CPTI) ont indiqué que la possibilité de télécharger la base de données ASF devait également être offerte aux BCN, aux fins d'utilisation sur les ordinateurs et réseaux nationaux existants de la police. Les caractéristiques techniques de ce système sont identiques à celles du système permettant de télécharger les informations de police vers les stations régionales dans le cadre de la deuxième étape de la modernisation régionale. Les BCN auraient à fournir, à leur frais, le

leur soutien aux plans de modernisation au niveau national et international, afin qu'Interpol joue, et continue à jouer à l'avenir, un rôle de premier plan dans la lutte contre la criminalité internationale.

Réunion de la commission

La commission examine un avant-projet de résolution (AGN/61/AP RES/12) sur la modification du Règlement des télécommunications, projet qui sera adopté par l'Assemblée générale en séance plénière.

RESOLUTION AGN/61/RES/6

Objet : Modification du Règlement des télécommunications de l'O.I.P.C. - Interpol.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C. - Interpol, réunie en sa 61^e session, à Dakar, du 4 au 10 novembre 1992,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n°21 présenté par le Secrétariat général intitulé "Modification du Règlement des télécommunications de l'O.I.P.C. - Interpol",

FAISANT SIENNES les conclusions dudit rapport,

DECIDE d'introduire les modifications suivantes dans le Règlement des télécommunications de l'O.I.P.C. - Interpol :

1 - La phrase suivante est ajoutée à l'article 10, paragraphe 35 :
"Les statistiques doivent comporter le nombre total de messages de diffusion générale émis et indiquer le nombre de messages de ce type transmis par chaque BCN".

2 - Dans l'article 11, le paragraphe 37 est libellé comme suit :

"Un message de diffusion générale (IPCQ) est adressé à tous les pays membres de l'Organisation qui sont intégrés au réseau de diffusion de l'O.I.P.C. - Interpol. La procédure qu'il est recommandé d'utiliser est celle des messages de diffusion partielle (ZONE), qui sont décrits ci-dessous. Les messages de diffusion générale (IPCQ) ne doivent être utilisés que dans des cas exceptionnels et requièrent l'approbation du chef du BCN ou de son représentant. Les BCN émettant des messages de diffusion générale (IPCQ) doivent indiquer dans le texte du message les raisons justifiant l'utilisation de ce moyen exceptionnel."

3 - Dans l'article 11, le paragraphe 41 est libellé comme suit :

"Il n'est pas nécessaire de répondre à un message de diffusion générale (IPCQ) ou de diffusion partielle (ZONE) par un message de diffusion

générale (IPCQ) ou de diffusion partielle (ZONE); la réponse peut être envoyée uniquement au BCN émetteur du message de diffusion générale (IPCQ) ou de diffusion partielle (ZONE) et, au besoin, à d'autres BCN qu'elle pourrait intéresser ainsi qu'au Secrétariat général. Un message de diffusion générale (IPCQ) ou de diffusion partielle (ZONE) doit indiquer que les BCN destinataires ne doivent répondre que s'ils disposent d'éléments positifs."

4 - Dans l'article 11, le paragraphe 41 devient 41 bis et est libellé comme suit :

"Les messages de diffusion "FLASH" (code ZZ) ont la possibilité d'être adressés à tous les BCN ou aux BCN appartenant à une ou plusieurs zones.

Les messages de diffusion "FLASH" pourront être acheminés, tant par la station centrale que par les stations régionales par le moyen de communication disponible le plus rapide, y compris éventuellement le Télex si tel est le cas."

REVISION DU STATUT ET DU REGLEMENT GENERAL

Pour la première fois, le Comité exécutif saisit l'Assemblée générale d'un projet complet de révision statutaire.

Après deux jours de débats animés, pendant lesquels de nombreuses délégations expriment des points de vue parfois divergents, un projet de résolution sur la création d'un groupe d'experts sur l'amendement du Statut de l'OIPC-Interpol est élaboré par la Commission et adopté par l'Assemblée générale en séance plénière.

Le délégué de Malte



RESOLUTION AGN/61/RES/5

Objet : Groupe d'experts sur l'amendement du Statut de l'O.I.P.C.-Interpol.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C. Interpol, réunie en sa 61^e session, à Dakar, du 4 au 10 novembre 1992,

TENANT COMPTE du fait que le Statut de l'O.I.P.C. Interpol est en vigueur depuis 1956,

NOTANT que l'Assemblée générale réunie en sa 55^e session à Belgrade a donné mission au secrétaire général de réexaminer le Statut et le Règlement général,

NOTANT également que le Secrétariat général et les conseillers ont fait rapport à la 60^e session de l'Assemblée générale, à Punta del Este, et à cette 61^e session, à Dakar,

NOTANT EN OUTRE et louant la qualité et le professionnalisme du travail accompli par les conseillers pour préparer le rapport n°5 présenté à la 60^e session et le rapport n°9 présenté à cette 61^e session de l'Assemblée générale,

RENDANT HOMMAGE à l'excellent travail accompli par le Secrétariat général et les conseillers,

EXPRIMANT LA NECESSITE pour les Membres de l'O.I.P.C. Interpol d'étudier attentivement les besoins de l'Organisation en ce qui concerne les questions de fond et de procédure, ainsi que le statut juridique du Statut amendé,

CONSTATANT que le texte figurant à l'annexe 1 du rapport n°9 constitue un excellent document pouvant servir de point de départ à une étude plus approfondie par les Membres et à la négociation d'un statut amendé,

DECIDE d'inviter les Membres à désigner des experts pour participer à la rédaction d'un rapport et préparer un projet de Statut qui sera présenté à l'Assemblée générale. Le groupe d'experts se réunira à deux reprises afin d'examiner les questions de fond et de procédure relatives à l'amendement du Statut de l'O.I.P.C.-Interpol.

1 - Tous les Membres sont invités à faire part de leurs observations par écrit au groupe d'experts, ces observations devant parvenir le plus tôt possible au Secrétariat général, et ce avant le 1^{er} mai 1993 dernier délai.

2 - Les experts transmettront un rapport préliminaire à tous les Membres, qui seront invités à faire part de leurs observations par écrit ou en envoyant un représentant à la réunion finale des experts qui se tiendra avant l'Assemblée générale, suffisamment à l'avance pour que la version finale du texte et du rapport puisse être transmise aux Membres au moins 90 jours avant l'Assemblée générale.

3 - Le rapport final contenant le projet de Statut sera présenté à l'Assemblée générale.

4 - Les Membres sont encouragés à faire part de leurs observations au groupe d'experts par écrit ou par l'intermédiaire de leurs représentants, ou les deux à la fois. Il est déconseillé à tous les Membres d'attendre l'Assemblée générale pour faire part de leurs observations.

5 - Le Groupe d'experts sera composé des membres du Comité exécutif représentatifs de leurs continents, des conseillers pour l'amendement du Statut et d'experts qui seront désignés par les Membres et dont les frais de participation seront à la charge de ceux-ci.

REUNION DES CHEFS DE BCN

La séance s'ouvre par le rapport du Secrétariat général, relatif au groupe de travail sur les documents frauduleux. Les premiers travaux se sont déroulés à Ottawa en 1992 et ont donné naissance à l'avant-projet de résolution AGN/61/AP RES/8. Après discussion et

modifications, cet avant-projet est adopté à l'unanimité.

Le Zimbabwe désire organiser la prochaine conférence sur les faux documents de voyage. Cette proposition conduit à l'adoption de l'avant-projet de résolution AGN/61/AP RES/9.

Coopération en matière de lutte contre les infractions économiques graves

La proposition de recommandation présentée lors du 8^e colloque sur les activités frauduleuses internationales est adoptée sous le titre

« Coopération en matière de lutte contre les infractions économiques graves ou les infractions ayant des conséquences financières importantes qui constituent une source de préoccupation majeure pour la communauté policière internationale ». Cette proposition fait l'objet de l'avant-projet de résolution AGN/61/AP RES/14.

Criminalité de l'environnement

L'avant-projet de résolution « Criminalité de l'environnement » (AGN/61/AP RES/15) a également été rédigé lors du 8^e colloque sur les activités frauduleuses internationales. Il est adopté à l'unanimité par la commission.

Escroqueries aux moyens de paiement

Un troisième avant-projet de résolution (AGN/61/AP RES/16) présenté par le 8^e colloque sur les activités frauduleuses internationales est adopté à l'unanimité par la commission.

Identification des victimes de catastrophes

Présentation des nouveaux membres du Comité permanent chargé de modifier le formulaire.

Formation des policiers

Vingt-six pays ont demandé la formation de leurs policiers à Interpol. Un questionnaire a été envoyé par le Secrétariat général aux BCN. Toutes les réponses ne sont pas encore parvenues.

Amélioration de la coopération internationale pour la lutte contre les infractions dont sont victimes les mineurs

Depuis trois ans, deux réunions d'experts se sont tenues au Secrétariat général (1991, 1992). Elles ont abouti à l'avant-projet de résolution AGN/61/AP RES/7, qui poursuit deux buts essentiels :

- Demander aux pays membres de mettre en application les conclusions du colloque d'avril 92 sur les infractions dont sont victimes les mineurs ;

- Créer un groupe de travail permanent pour assurer le suivi des conclusions et la coordination des initiatives mises en œuvre ultérieurement par les pays membres. Plusieurs des conclusions ne constituent qu'un point de départ et nécessitent un examen plus approfondi.

L'avant-projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet d'accord de siège pour l'établissement d'un bureau sous-régional d'Interpol à Abidjan.

L'avant-projet AGN/61/AP RES/6 est adopté à l'unanimité.

Authentification des preuves

L'avant-projet AGN/61/AP RES/13 relatif à la création d'un groupe de travail sur l'authentification des preuves, leur transmission par les moyens modernes et leur acceptation par les tribunaux est accepté, bien que certains pays aient signalé l'incompatibilité d'un tel projet avec leur législation nationale.

Rapport d'activité des BCN

Il est apparu nécessaire que les chefs de BCN fournissent au Secrétariat général un rapport annuel décrivant les activités de leur bureau. Pour ce faire, le Secrétaire général leur enverra chaque année un formulaire. Le projet d'accord est voté à l'unanimité.

Identification des armes à feu

Lors de la conférence qui s'est tenue en Colombie en mai 1992, des modifications ont été apportées aux recommandations adoptées lors de la conférence de Paipa. L'avant-projet de résolution AGN/61/AP RES/11 rédigé à partir de ces recommandations modifiées est adopté.

Modification des formulaires OIPC-Interpol n° 1 à 4

Dans le but d'améliorer la qualité des notices, il est décidé d'ajouter un paragraphe à l'avant-projet de résolution AGN/61/AP RES/10, indiquant un délai de prescription. La commission adopte cet avant-projet.

RESOLUTION AGN/61/RES/14

Objet : Approbation d'un projet d'accord entre le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et l'Organisation internationale de police criminelle-Interpol relatif au siège d'un Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest et à ses privilèges et immunités sur le territoire ivoirien.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-Interpol, réunie en sa 61^e session, à Dakar, du 4 au 10 novembre 1992,

AYANT PRIS CONNAISSANCE du rapport n° 11, intitulé « Projet d'accord entre le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et l'Organisation internationale de police criminelle-Interpol relatif au siège d'un Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest et à ses privilèges et immunités sur le territoire ivoirien »,

RAPPELANT la résolution AGN/60/RES/12 adoptée lors de sa 60^e session,

APPROUVE le projet d'accord tel qu'il est annexé au rapport n° 11 ;

DONNE MANDAT au président de l'Organisation pour signer ledit accord ;

REMERCE le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire des privilèges, immunités et facilités qu'il se propose d'octroyer à l'O.I.P.C.-Interpol.

REUNIONS CONTINENTALES

Réunion continentale africaine

Le président est M. Seudié (Cameroun). Après la lecture du rapport du Secrétariat général, il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux pays africains : la Guinée-Bissau et la Namibie, qui portent à 49 le nombre des Etats africains membres d'Interpol.

Activités régionales

Lecture est faite du rapport sur les dernières activités régionales organisées par le Secrétariat général :

- Formation en matière de détection du trafic de drogue (Tanzanie, janvier 91) ;
- Conférence HONLEA pour la région de l'Afrique de l'Ouest (Abuja, Nigéria) ;
- 1^{re} Réunion régionale africaine sur les véhicules volés (Abidjan, Côte d'Ivoire, 24-26 mars 92) ;
- Réunion sur les réseaux africains de trafic d'héroïne et de cocaïne (Tunis, octobre 92).

Une réunion spéciale sur l'abus de méthaqualone aura certainement lieu au cours du premier semestre 1993 en Inde.

Le chef de la Division des supports techniques du Secrétariat général fait ensuite une présentation sur la modernisation régionale.

Le délégué de la Côte d'Ivoire indique que tout est en place pour recevoir le bureau sous-régional d'Abidjan.

L'officier de liaison du Secrétariat général expose un projet de réunion régionale sur les stupéfiants dénommé Africa-Stups. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Coopération quotidienne

Le délégué de la Lybie expose sa préoccupation concernant le vol d'objets d'art dans les musées. Il

propose que cette question figure à l'ordre du jour de la prochaine conférence régionale.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

Le délégué du Zimbabwe confirme que la prochaine conférence régionale se tiendra à Harare, en avril 1993.

Réunion continentale américaine

Le président est M. Villareal (Mexique).

Activités régionales

Le représentant du Secrétariat général annonce que le groupe de travail sur la criminalité organisée doit se réunir du 1^{er} au 4 décembre 1992 à Rio de Janeiro.

Le délégué des Etats-Unis expose les difficultés budgétaires de certains pays et pense souhaitable de faire savoir à l'Assemblée générale que la Réunion continentale américaine demande que certains pays défavorisés soient dispensés de l'augmentation automa-

tique du nombre d'unités budgétaires. Ces propos sont approuvés par le Royaume-Uni et Aruba. M. Inkster précise la position du Comité exécutif en ajoutant que sur le fond il partage le point de vue du délégué des Etats-Unis. La proposition sera présentée à l'Assemblée générale en séance plénière selon le souhait des délégués.

Coopération journalière

Sur les questions de coopération journalière, le délégué de l'Argentine s'inquiète d'un regain de terrorisme et de subversion en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Il ajoute que l'OIPC-Interpol doit porter une attention particulière à ce type d'infraction, et doit faire en sorte de renforcer la coopération internationale. Le délégué du Pérou s'inquiète du même phénomène et appelle à une plus grande coopération.

Lieu et date de la prochaine conférence régionale

La 13^e Conférence régionale américaine se tiendra à Santiago du Chili du 22 au 26 mars 1993.

Le représentant de l'île Maurice.



Réunion continentale asiatique

Le président est M. Kawada (Japon). Il invite les participants à se prononcer sur l'avant-projet de résolution AGN/61/AP RES/17 relatif à la formation régionale en matière de drogue.

Le représentant du Secrétariat général propose un amendement aux deux premiers paragraphes du dispositif. Au terme d'une longue discussion sur le financement de cette formation, l'avant-projet de résolution est modifié et adopté à l'unanimité.

Télécommunications

Le délégué de l'Australie rappelle que la station sous-régionale de Canberra fonctionne avec le système X.400. Le président expose aux participants ce que

sera la configuration du réseau de télécommunications du Sud-Est asiatique en avril 93, et précise que la station régionale de Tokyo sera alors équipée d'un mini-AMSS.

Date et lieu de la prochaine conférence régionale

Le délégué de la Mongolie déclare que son pays offre de recevoir la prochaine conférence régionale asiatique en 1993.

Cette offre est acceptée à l'unanimité.

Réunion continentale européenne

La réunion est présidée par M. Rodriguez Nicolas (Espagne), membre du Comité exécutif.

Le représentant du Secrétariat général dresse un bilan de l'activité du Secrétariat européen de l'OIPC-Interpol et rappelle la résolution AGN/57/RES/10 adoptée en 1988, qui renforçait le rôle de cette structure. Il informe ensuite les participants à la réunion de la possibilité de regrouper la 19^e Réunion des chefs des services européens spécialisés dans la lutte contre les drogues et la 2^e réunion HONLEA pour l'Europe, et met l'accent sur une récente lettre circulaire adressée aux BCN concernant le traitement des informations de police au Secrétariat général.

Par la suite, le délégué du Royaume-Uni fait rapport des travaux du Comité européen d'Interpol en abordant les points d'importance que sont les relations de l'OIPC-Interpol avec d'autres orga-

RESOLUTION AGN/61/RES/17

Objet : Formation régionale en matière de drogues en Asie.

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C. - Interpol, réunie en sa 61^e session à Dakar, du 4 au 10 novembre 1992,

AYANT A L'ESPRIT la résolution AGN/60/RES/10, adoptée lors de sa 60^e session, concernant un lieu international de formation pour les policiers,

AYANT PRIS NOTE du souhait, exprimé par les pays membres d'Asie lors de la Réunion continentale asiatique de la 60^e session de l'Assemblée générale, que soit organisé, en 1992, un cycle de formation régional en matière de drogues destiné aux formateurs,

CONSCIENT qu'aucune mesure concrète n'a été prise en 1992,

AYANT ETE INFORMEE que des officiers de liaison pour les

drogues en poste à Bangkok et à Islamabad ont créé une association appelée FANC (Foreign Anti-Narcotics Community - Communauté étrangère pour la lutte anti-drogues) dans le but de renforcer la coopération policière entre les pays concernés,

CONVAINCUE que la coordination des divers cycles de formation destinés aux pays asiatiques, proposés dans le cadre d'accords bilatéraux par les pays représentés à la FANC (Allemagne, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, groupe nordique - Danemark, Finlande, Norvège et Suède - et Royaume-Uni), peut être assurée par le Secrétariat général de l'O.I.P.C. - Interpol,

DEMANDE au Secrétariat général :

- d'essayer de coordonner les différents cycles de formation en

matière de drogues en Asie, et notamment ceux proposés par les pays représentés à la FANC, afin de trouver les moyens financiers et humains nécessaires pour organiser des cycles de formation communs en différents lieux en Asie ;

- en collaboration avec le PNUCID (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues), d'essayer d'organiser un ou deux cycle(s) de formation à Bangkok et/ou à Islamabad en 1993, et au moins un chaque année par la suite dans un pays d'Asie ;

- d'examiner la possibilité de créer, dans le budget de l'Organisation, un fonds spécial permettant la participation des stagiaires, grâce à l'obtention de bourses du PNUCID (Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues) et à l'utilisation des crédits alloués par les pays qui proposent actuellement des cycles de formation dans le cadre d'accords bilatéraux.

nismes européens tels que Trévi. Abordant le sujet d'Europol, il souligne l'absence de tout cadre constitutionnel pour l'activité de cette nouvelle instance. Au cours de son exposé, le rapporteur du Comité européen mentionne le problème de l'établissement de standards européens en vue de la collecte d'informations criminelles (en coopération avec la France), de l'analyse de certaines techniques d'enquête (en collaboration avec les Pays-Bas), et de l'instauration d'un service de coopération de qualité entre les pays membres d'Interpol en Europe, notamment par l'établissement de normes minimales (permanence 24h/24h) à respecter par tous les BCN concernés (en coopération avec les Pays-Bas, la Suisse et la Hongrie). Il souhaite enfin la réintroduction de cours de formation à l'intention des personnels des BCN européens.

Le délégué polonais soulève le problème de l'échange d'informations relatives aux vols de véhi-



Une partie de la délégation mauritanienne.

cules automobiles : il appelle les pays européens à une plus grande coopération dans ce domaine, notamment au niveau de la rapidité des réponses.

Date et lieu de la prochaine conférence

La prochaine conférence aura lieu à Berne (Suisse) du 31 mars au 2 avril 1993.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 1993

Il est à noter que le projet de programme de travail pour l'année 1993 ne fait état que des travaux les plus marquants pour l'avenir et le développement de l'Organisation. S'y rajouteront les différents groupes de travail proposés à l'occasion de l'Assemblée générale, ainsi que 20 à 25 réunions de groupes de travail portant sur des sujets d'actualité présentant un intérêt pour la coopération policière internationale.

Il n'a pas été jugé utile d'y faire figurer les nombreuses tâches liées à la coopération quotidienne et au traitement des affaires de l'Organisation qui constituent également

une part importante de l'activité du Secrétariat général.

Administration générale

- Poursuite de l'étude sur la mise en place du régime autonome de prévoyance ;
- Poursuite des travaux de révision du Règlement du personnel, en liaison avec la Division juridique ;
- Réalisation du projet de climatisation des bureaux ;
- Réalisation du remplacement des onduleurs ;
- Informatisation de la gestion des conférences, des missions et des visites, en liaison avec la Division des supports techniques.

Police

Conférences, colloques, réunions et groupes de travail

- 22^e Conférence régionale européenne ;
- 13^e Conférence régionale américaine ;
- 12^e Conférence régionale asiatique ;
- 12^e Conférence régionale africaine ;
- 3^e Colloque sur la criminalité organisée ;
- 8^e Colloque sur le terrorisme international ;
- Cours de formation sur la sûreté de l'aviation civile (en collaboration avec l'OACI) ;



La délégation tanzanienne et, au premier plan, M. Mahundi, chef de la délégation et membre du Comité exécutif.

- 3^e Réunion internationale sur les avoirs financiers provenant d'activités criminelles ;
- Cours de formation sur le blanchiment de fonds ;
- Colloque international sur le trafic d'œuvres d'art, d'antiquités et de biens culturels ;
- 15^e Réunion de travail européenne sur le faux monnayage ;
- Cycle de formation d'experts asiatiques spécialisés dans la lutte contre le faux monnayage ;
- Groupe de travail sur les photocopieurs couleur ;
- Colloque européen sur les activités frauduleuses ;
- Groupe de travail européen sur la criminalité informatique ;
- 4^e Groupe de travail sur l'assistance de cabinets d'audit dans les enquêtes à caractère économique ;
- 19^e Réunion européenne des chefs de services nationaux spécialisés dans la lutte contre les drogues ;
- 4^e Réunion sur les substances psychotropes ;
- Réunion sur le trafic de cocaïne ;
- Réunion de travail sur la cocaïne en Amérique latine ;
- 5^e Colloque sur les chiens détecteurs de drogues ;
- Groupe de travail sur la route des Balkans ;
- Réunions du Comité européen d'Interpol.

Travaux et études

- Etude sur les groupes se livrant à la criminalité organisée en Europe de l'Est ;
- Etude sur la sécurité des jeux

- Olympiques et autres grandes manifestations internationales ;
- Publication d'une annexe à la brochure « Immatriculation des véhicules automobiles dans les différents pays » (documents d'immatriculation) ;
- Programme anti-virus et établissement d'un réseau d'alertes d'urgence et de moyens de lutte contre la criminalité informatique ;
- Etude sur la criminalité relative à la propriété intellectuelle ;
- Etude sur la criminalité relative aux billets d'avions ;
- Etude sur le rôle des Etats baltes comme pays de transit ;
- Analyse des mouvements du trafic de drogues sur la route des Balkans signalés à la Sous-division des stupéfiants.

Affaires juridiques et de formation

- Poursuite des travaux relatifs à la révision du Statut et du Règlement général ;
- Suivi des accords avec les pays hôtes relatifs aux bureaux hors siège ;
- Poursuite des travaux relatifs à la révision du Règlement du personnel ;
- Cycle de formation des fonctionnaires des BCN (langues anglaise et arabe) ;
- Réunions de la Commission de contrôle interne des fichiers de l'OIPC-Interpol ;
- Contrôle des données dans les structures déconcentrées du Secrétariat général ;

- Poursuite de la mise en œuvre de la résolution AGN/60/RES/10 relative aux actions de formation à entreprendre ;
- Mise à l'étude de la question du Règlement intérieur du Comité exécutif.

Informatique et télécommunications

- Réunions du Comité permanent sur la technologie de l'information ;
- Adaptation des données du CIS en vue du chargement de la base de données ASF ;
- Chargement des images concernant les notices (photos et empreintes) dans le système ASF ;
- Modernisation régionale : établissement du réseau de communication X.400 dans la région Caraïbes-Amérique centrale, en Afrique de l'Ouest et en Europe de l'Est ; établissement du système régional ASF en Amérique du Sud ;
- Nouvelles fonctionnalités pour le serveur X.400 du Secrétariat général ;
- Suppression de la station radio de Saint-Martin d'Abbat et de l'AMSS ;
- Etude de faisabilité concernant les communications par satellites ;
- Evolution du système ASF avec l'adjonction de nouveaux BCN reliés au système ;
- Etude de faisabilité de la transmission de la base de données ASF aux BCN en vue d'une gestion autonome (option 6 ASF) ;
- Etude en vue de l'installation de serveurs ASF dans les stations régionales ;
- Etude de l'intégration d'une application « objets d'art » dans le système ASF ;
- Etude et mise en œuvre de l'installation d'un système d'empreintes digitales ;
- Développement du système de bureautique avec la liaison sur le système X.400 ;
- Etude de faisabilité de l'utilisation du système EDI pour la transmission de messages formatés ;
- Etude de faisabilité de l'informatisation de la gestion des conférences, des missions et des visites.

ELECTIONS ET CHOIX DU LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

Elections au Comité exécutif

Le président annonce que l'Assemblée va être amenée à élire à bulletins secrets :

- un président, pour un mandat de quatre ans ;
- un vice-président pour l'Europe, pour un mandat de trois ans, dans l'hypothèse où le président ne serait pas lui-même représentant d'un pays d'Europe ;
- un délégué auprès du Comité exécutif pour l'Europe, pour trois ans.

Président de l'OIPC-Interpol

M. Norman Inkster (Canada) est élu président de l'OIPC-Interpol.

M. Inkster, prenant la parole, remercie l'Assemblée de la confiance qui lui a été témoignée de façon aussi éclatante, en précisant qu'il accepte avec humilité la tâche qui vient de lui être confiée. Il souligne que sous la présidence de M. Barbot, l'Organisation a connu un remarquable essor, en particulier dans le domaine des télécommunications et de l'informatique. De gros progrès ont été faits dans le domaine de la lutte contre les violences dont sont victimes les enfants. En outre, M. Inkster tient à préciser que l'apport important de M. Barbot a permis à l'Organisation de progresser sur la voie de la modernisation et d'une meilleure efficacité. En conclusion, M. Inkster précise qu'à ses yeux le rôle essentiel de l'Or-

ganisation réside dans sa mission de partenariat entre les pays membres et leurs polices, tous travaillant pour des objectifs communs. Le nouveau président de l'Organisation déclare qu'il fera de son mieux pour aider l'Assemblée générale, le Comité exécutif et le secrétaire général à atteindre ces objectifs.

Vice-Président pour l'Europe

M. Eriksson (Suède) est élu vice-président pour l'Europe.

Délégués auprès du Comité exécutif pour l'Europe

M. Richardot (France) est élu délégué auprès du Comité exécutif pour l'Europe.



M. Inkster (à gauche) félicite pour son élection comme président de l'Organisation, en remplacement de M. Barbot.

A la suite des élections de MM. Inkster, Eriksson et Richardot aux fonctions qui sont désormais les leurs au sein de l'Organisation, le président indique à l'Assemblée qu'en raison de la nomination de M. Eriksson au poste de vice-président pour l'Europe, il convient d'élire pour lui succéder au sein du Comité exécutif un nouveau délégué pour l'Europe, pour la durée du mandat restant à courir, en l'occurrence deux ans. M. Annesley (Royaume-Uni) est donc élu délégué pour l'Europe.

Choix du lieu de la prochaine Assemblée générale

Le délégué d'Aruba déclare que c'est la troisième année consécutive que son pays pose sa candidature, qu'il avait retirée en 1990 et 1991 en faveur respectivement de l'Uruguay et du Sénégal. Il précise que jamais auparavant un pays de la région Caraïbes n'a accueilli une session de l'Assemblée générale de l'Organisation et qu'Aruba, outre sa population multilingue, offre toutes les facilités voulues pour la tenue d'une telle réunion. Par vote à bulletins secrets, les délégués présents décident que la 62^e session de l'Assemblée générale se tiendra à Aruba.



M. Eriksson, élu vice-président pour l'Europe.



M. Richardot, nouveau délégué auprès du Comité exécutif pour l'Europe.

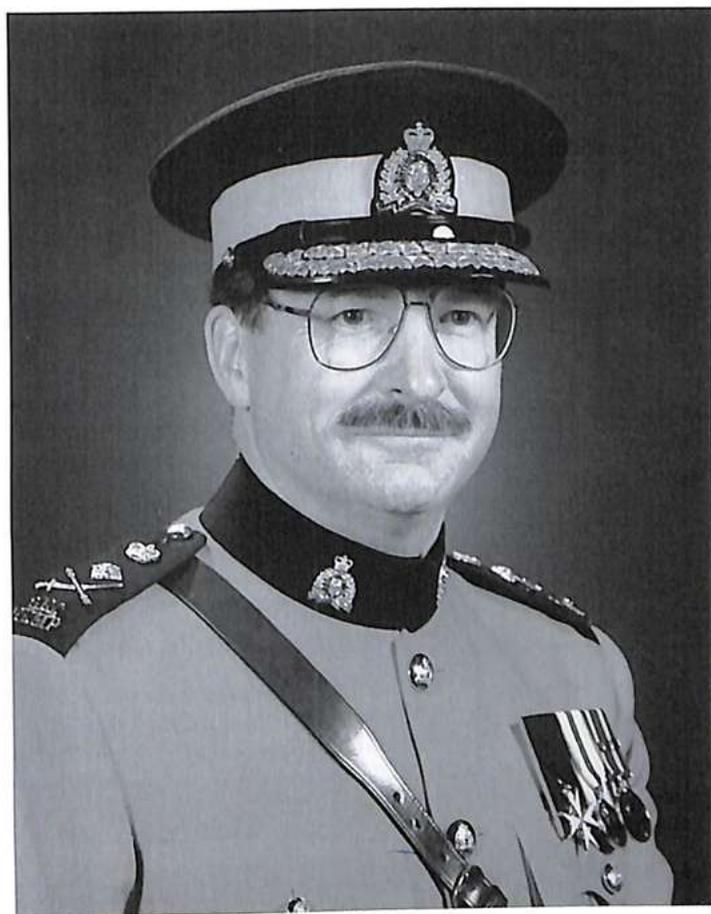
Le nouveau président de l'OIPC-Interpol : M. Norman Inkster

Le commissaire Norman Inkster est né le 19 août 1938 à Winnipeg, au Manitoba (Canada). En 1971, il a obtenu une licence en sciences humaines avec spécialisation en sociologie à l'université du Nouveau-Brunswick et a reçu le prix Sandra Budovitch Memorial décerné à l'étudiant qui a conservé la plus haute moyenne en sociologie.

Le commissaire Inkster est entré dans les rangs de la Gendarmerie royale du Canada en avril 1957. Après sa formation de recrue et plusieurs années de travail général de police en Alberta, il a été muté à la Direction générale, à Ottawa, où il a travaillé dans le domaine de l'administration et du personnel. En 1976, il a suivi une formation en langues étrangères et a été affecté au poste de commandement de la sous-division de Montréal en juin 1978. Il est revenu à la Direction générale en août 1980 comme chef du personnel officier.

En mai 1982, le commissaire Inkster a été affecté à la Division A à Ottawa (Est de l'Ontario) comme commandant, et en janvier 1984 il est revenu à la Direction générale comme directeur de l'organisation du personnel. Il a été nommé sous-commissaire aux opérations criminelles en août 1985, et commissaire le 1^{er} septembre 1987.

Marié et père de trois enfants, le commissaire Inkster est membre des associations canadienne et internationale des chefs de police. Il a reçu la médaille du Jubilé de la reine, la médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada et l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.



Liste des participants à l'Assemblée générale

Bureaux et sous-bureaux

Algérie, Allemagne (Rép. féd. d'), Andorre, Antigua et Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Australie, Autriche, Bahamas, Bahrein, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bermudes*, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Corée (Rép. de), Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hong Kong*, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Macao***, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Marshall, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto-Rico**, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Russie (Féd. de), Rwanda, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Syrie, Tanzanie, Tchad, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen (Rép. arabe du), Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

* Sous-bureaux centraux nationaux du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

** Sous-bureau central national des Etats-Unis d'Amérique.

*** Sous-bureau central national du Portugal.

Observateurs

Arab Security Studies and Training Center
Association du transport aérien international
Bureau du Plan Colombo
International Banking Security Association
Organisation de l'aviation civile internationale
Organisation de l'unité africaine
Secrétariat pour les pays du Commonwealth
Secrétariat général du Conseil des ministres de l'Intérieur arabes
Pays observateur : Ouzbékistan

Autour de la conférence

par Miguel Chamorro
Secrétariat général

C'est dans le cadre incomparable et luxueux du Palais des Congrès du Complexe Roi Fahd de la ville de Dakar (Sénégal), aux sols de marbre, aux boiseries de bois précieux et aux sièges profonds en cuir, que s'est déroulée, du 4 au 10 novembre 1992, la 61^e session de l'Assemblée générale de l'O.I.P.C. - Interpol.

La cérémonie d'ouverture a revêtu cette année une solennité toute particulière en raison de la présence de M. Abdou Diouf, président de la République du Sénégal, et de M. Madieng Khary Dieng, ministre de l'Intérieur. L'hymne de l'Organisation y a été interprété pour la première

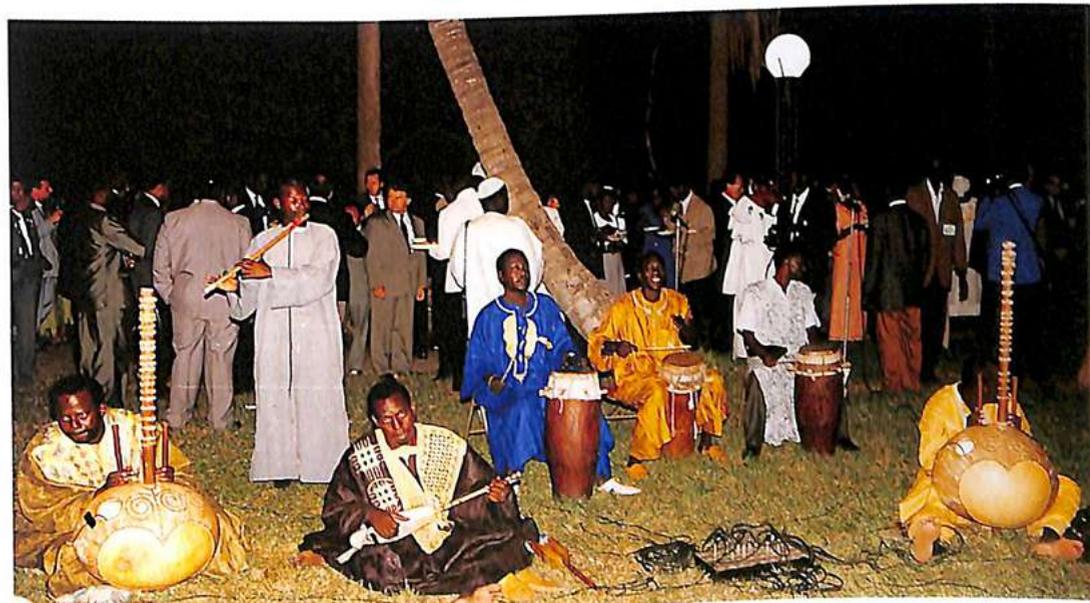
fois, et une minute de silence émouvante a été observée à la mémoire des policiers victimes du devoir.

Pour les amateurs de statistiques, nous signalerons que tous les records ont été battus cette année : celui des délégations présentes, avec 133 pays, 4 bureaux annexes, 8 organisations internationales et un pays observateur ; celui également du nombre de délégués (450), et de nouveaux pays (11) faisant désormais partie de l'Organisation, qui compte aujourd'hui 169 pays membres.

Le président de la République du Sénégal a

tenu à souligner, dans son discours inaugural, que « le Sénégal, terre de rencontre et de dialogue, à la croisée des chemins du monde, fenêtre ouverte sur tous les continents, se sent à la fois fier et heureux de l'honneur qui lui est fait d'accueillir, pour la première fois, à Dakar, les assises de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale de police criminelle-Interpol, treize ans après les dernières tenues en terre africaine à Nairobi ». Et comme beaucoup d'entre nous visitaient le Sénégal pour la première fois, nous avons décidé, encouragés par les paroles du président de la République, de mieux connaître ce pays

Réception offerte par le ministre de l'Intérieur du Sénégal dans les jardins du Palais de la Medina.



Autour de la conférence

situé sur la côte occidentale de l'Afrique, d'une superficie de 197 000 km², peuplé de 7 000 000 habitants seulement, appartenant à différentes ethnies : Ouolofs, Mandingues, Dyoulas, Baseris, Manjacks, Mankaans, Pepels, Konaagis, Soninkés, Peuls, etc.

On parle au Sénégal plus d'une vingtaine de langues différentes, dont certaines, comme le mandingue ou le poular, sont très répandues en

heureusement ses visiteurs, elle se situe à la pointe la plus à l'ouest de l'Afrique et projette sa silhouette sur l'azur intense de l'océan Atlantique qui vient baigner et caresser ses plages de sable blanc, et rafraîchir la chaleur de ses nuits.

L'histoire raconte que la ville fut fondée par les Lébous, sur un ancien volcan éteint, vers 1750, c'est-à-dire immédiatement après l'occupation du Nord du pays par les Almoravides.

plus attrayante et plus propre, était né.

La capitale jouit d'une température idyllique, grâce à l'abri naturel que lui offre le Cap-Vert et aux alizés qui adoucissent le climat.

Les activités sociales ont débuté cette année le mardi 3 novembre avec le dîner offert par M. Dieng, ministre de l'Intérieur, aux membres du Comité exécutif, au restaurant Terrou Bi, un restaurant romantique



Afrique de l'Ouest. La langue officielle est le français (parlé par 20 % de la population) ; cependant, 80 % des Sénégalais parlent le Ouolof. Vingt autres langues coexistent avec ces deux langues.

En ce qui concerne la religion, la population est à 91 % musulmane, à 6 % chrétienne et à 3 % animiste.

Dakar est la porte du Sénégal, ce qui revient à dire d'une grande partie de l'Afrique occidentale. Ville douée d'une vie propre, qui reçoit cha-

Réception organisée à l'occasion du somptueux défilé de mode au cours duquel fut présentée la robe Interpol.

Toutes les races et ethnies qui cohabitent au Sénégal se retrouvent à Dakar, faisant de la capitale un authentique microcosme joyeux, vif, varié et coloré. Ainsi, à partir de 1990, une armée de jeunes, munis de balais et de pinceaux, à nettoyer Dakar et fait fleurir ses murs. Des fresques surgirent sur tous les murs qui s'y prêtaient, créant l'événement : le set-sétal, sorte de contestation des jeunes visant à rendre leur ville

qui surplombe les eaux de l'océan.

Le mercredi a eu lieu, dans les jardins du Palais présidentiel, ancien Palais du gouverneur de style colonial avec de grands perrons et de hautes colonnes, le cocktail offert par le président de la République, qui nous a permis de savourer des spécialités du pays. Nous avons été impressionnés par l'élégance et la distinction du président de la République, qui a cordialement

Autour de la conférence

salué tous ses invités et conversé en toute amitié avec les délégués en cette chaude après-midi tropicale.

Le jeudi a eu lieu le traditionnel cocktail de bienvenue offert à tous les délégués par le Secrétariat général de l'Organisation, dans les jardins de l'hôtel Ngor Diarama. Ce fut une après-midi de détente, dont l'objectif primordial, faciliter les contacts personnels et les présentations, a été atteint.

Le vendredi, M. Inks-ter, Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, a offert une réception à l'ambassade du Canada à Dakar, et, le lundi 9 novembre, a eu lieu le cocktail offert par le ministre de l'Intérieur dans les jardins du Palais de la Médina, dans une ambiance détendue, au son des rythmes africains et au milieu d'une végétation luxuriante dominée par de hauts et graciles palmiers s'élançant vers le

ciel étoilé dans la splendeur de la nuit sénégalaise.

Tous les jours, à l'issue des séances de travail et du programme social, les délégués se sont donné rendez-vous au traditionnel Salon de l'amitié organisé, comme chaque année, par la délégation américaine, poursuivant ainsi de façon informelle, jusqu'au milieu de la nuit, les débats les plus animés sur les points abordés lors des séances plénières.

Un somptueux défilé de mode, présidé par l'épouse du ministre du Tourisme, Mme Baudin, et par Mme Kendall, a également été organisé dans le cadre du programme social ; à cette occasion, a été présentée la robe Interpol créée par Mme Diakhaté.

Le fait de pouvoir disposer d'un week-end entre les journées de travail a permis à tous les délégués d'avoir tout le loisir de partir à la

découverte de la réalité du pays et de certaines de ses particularités.

Le samedi matin a eu lieu la visite obligée de l'île de Gorée, située à une vingtaine de minutes en bateau au large de Dakar ; bien que peu étendue, moins de 1,5 km², cette île est un symbole, car elle est le témoignage d'un épisode tragique de l'histoire de l'humanité : l'esclavage. Sur cette île furent amenés des centaines de milliers d'Africains qui furent ensuite expédiés sur le sol américain afin de travailler comme esclaves dans les plantations de coton, de sucre ou de maïs, véritables camps de privations et de la mort. Gorée fut le grand port négrier que se sont disputé, deux siècles durant, à coups de canon, les grandes puissances coloniales de l'époque.

Découverte en 1444 par les Portugais qui lui

L'île de Gorée.



donnèrent le nom de Palma, l'île fut occupée en 1628 par les Hollandais, qui la rebaptisèrent « Goede reede », ce qui signifie « bonne rade », et construisirent, aux deux pointes de l'île, deux forts, celui de Nassau et celui d'Orange. Puis, en 1677, elle fut conquise par la France, qui lui donna le nom de Gorée, déformation évidente de son nom hollandais Goede reede.

A Gorée, le conservateur de la Maison des esclaves a fait revivre pour nous tous les fantômes de l'Histoire et de la politique coloniale avec ses explications détaillées et émouvantes. Cette visite de l'île laissera dans nos souvenirs une trace indélébile, souvenirs à jamais gravés et poignants des cellules où s'entassaient des centaines d'esclaves noirs avant d'être vendus et expédiés vers le Nouveau Monde. Nous avons tous passé la tête par la grande porte étroite en pierre qui fait communiquer la Maison des esclaves et la mer, et par laquelle sortaient, un par un, les esclaves avant d'être embarqués vers des destins inconnus. Des familles entières furent séparées sans le plus petit espoir d'être un jour à nouveau réunies. Cela nous a remis en mémoire cette phrase de Dante : « Vous qui entrez, abandonnez toute espérance ! »

Pour nous remettre de nos émotions, nous

avons décidé de rentrer à l'hôtel et, au bord de la piscine, nous avons savouré le délicieux plat national, le tiébou dieune (fait de poisson, base de la cuisine sénégalaise, de bigorneaux, de riz, de légumes et de piments), que l'on sert toujours avec des sauces épicées. Nous avons assisté à un magnifique spectacle de danse en deux parties donné par un groupe folklorique, mêlant scènes de chasse, d'amour et de la vie tribale qui font partie des vieilles traditions sénégalaises.

L'après-midi, dans un vieux taxi délabré loué à la porte de l'hôtel après un marchandage obligé et ludique avec le chauffeur, les délégués sont partis en excursion, par groupes, au lac Rose situé sur la côte, à 28 km seulement de Dakar, lac dont les eaux très salées permettent, si l'on en croit les dépliants touristiques, à tout le monde de flotter, même ceux qui ne savent pas nager !

A l'origine, il s'agissait d'un golfe, qui fut peu à peu isolé de la mer par la progression des dunes vives dont le lent mouvement a, au fil des siècles, enfermé les eaux à l'intérieur des terres, formant une lagune dont la surface peut prendre une teinte rose vif surtout lorsque le soleil est à son zénith.

Au coucher du soleil, alors que les derniers rayons du jour tombaient sur les eaux du lac Rose,

nous avons pris les dernières photos de la journée et décidé de rentrer par le même chemin, rempli d'ornières et poussiéreux, qui, aux dires du chauffeur de taxi, constitue la dernière étape du rallye Paris-Dakar. Dans les derniers kilomètres, il est pratiquement désertique, et seules les silhouettes majestueuses des baobabs géants servent de points de repère pour deviner le trajet de retour à Dakar. En nous approchant de la ville, la végétation a commencé à fleurir généreusement, et, alors que nous traversons une petite bourgade, le taxi s'est arrêté devant un marchand ambulant de fruits et de noix de coco. L'occasion nous a ainsi été donnée de déguster les produits du pays et de nous rafraîchir avec du lait de noix de coco, ouvertes devant nous d'un coup de machette précis.

Nous avons également profité de la journée du dimanche pour visiter la ville et ses marchés artisanaux. Le marché le plus fréquenté a peut-être été celui de Soumbédioune, où le marchandage est obligatoire ; ne pas s'y prêter est presque considéré comme un manque de politesse envers les vendeurs qui aiment ainsi engager une conversation qui ne tourne pas nécessairement autour de la marchandise ou de l'objet à acheter.

En revenant du marché artisanal, nous

Autour de la conférence

avons eu la possibilité d'assister à un spectacle unique : le retour des pêcheurs dans leurs longues pirogues après une journée de pêche. Ils arrivent à une vitesse extraordinaire afin de faire remonter, grâce à l'élan acquis, les pirogues sur la plage où elles reposent jusqu'au lendemain.

Une multitude les y attend : acheteurs éventuels de poisson, familles, oisifs et curieux. Les touristes s'efforcent de capter avec leurs appareils photo le moment spectaculaire où les jeunes, presque des enfants, se précipitent dans les vagues à l'arrivée des pirogues afin de lancer, d'un geste précis et rapide, leurs paniers dans les embarcations, gagnant ainsi le droit de porter le poisson dans

leurs paniers jusqu'à l'acheteur qui les rémunérera pour leur travail.

Dans le hall de l'hôtel, à la tombée de la nuit, plusieurs délégations s'étaient donné rendez-vous afin d'échanger leurs impressions et de se congratuler mutuellement pour le prix payé pour une peinture naïve n'ayant rien à envier à un Gauguin de la période polynésienne, pour une paire de gazelles stylisées, sculptées en ébène, ou pour des éléphants en teck plus volumineux.

Le sol était jonché de paquets, d'où dépassaient des masques africains, le buste généreux et séduisant d'une jeune Sénégalaise à la chevelure tressée dans le style africain, coiffure que

seule la patience de ce peuple permet de réaliser. Un véritable souk.

Les traits déjà creusés par la fatigue, mais tous heureux des achats effectués et de l'expérience vécue, nous comparions les prix mais jamais nous n'aurions échangé les objets obtenus après ces longs marchandages, convaincus qu'en achetant la statuette en ébène, nous avons aussi acquis un peu de l'esprit africain du vendeur.

Françoise Spiekermeier affirmait que l'on peut venir en Afrique sans la rencontrer ; alors, pour la rencontrer, il faut la chercher, aller à sa rencontre ; là où elle ne nous attend pas ; nous avons suivi son conseil et le pays qui nous a fait découvrir l'Afrique nous a captivés.

Le lac Rose.

